



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 20 mai à 19 h, le Conseil du 12^e arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni au Chai de Bercy, dans le 12^e arrondissement, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, Conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 14 mai 2025.

Étaient présents : Mme. Atlan-Tapiero, M. Bouigue, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Havet, Mme Komitès, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, Mme Rota, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : Mme Coffin (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Comushian (pouvoir donné à M. Marque), M. Grégoire (pouvoir donné à M. Bouigue), Mme Kopoka (pouvoir donné à M. Delmestre), Mme Marcin (pouvoir donné à Mme Atlan-Tapiero), M. Martial (pouvoir donné à M. Paris).

M. Martial (pouvoir donné à Mme Dallot), M. Romero-Michel (pouvoir donné à M. Delmestre).

Étaient absents à l'appel : M. Belghith, M. Bonnet-Oulaldj, Mme Charnoz, Mme Derenemesnil, M. Romero-Michel,

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2025-10-068 (19) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, merci pour votre présence pour cette séance du Conseil d'arrondissement qui s'annonce encore particulièrement riche.

À chaque Conseil d'arrondissement, son enceinte. Aujourd'hui, c'est plus bucolique que les dernières fois. Pour la troisième fois consécutive, nous changeons de lieu afin de tenir notre assemblée. Ces changements, vous le savez, nous les subissons depuis l'incendie de la mairie du 27 janvier dernier. Nous aurions préféré nous passer de ce nomadisme. Néanmoins, nous devons maintenant regarder devant nous. Je vous le dis : l'horizon s'éclaircit. Après la mairie du 11^e arrondissement en février, la gare de Reuilly en mars, nous voilà réunis au Chai de Bercy aujourd'hui. J'espère que vous appréciez le lieu et surtout le cadre, qui est largement plus bucolique que les précédents. J'ai souhaité, dès que nous avons pu le faire, rapatrier nos mariages dans ce lieu charmant et bucolique qui est fort apprécié des futurs mariés. Le vendredi 9 mai dernier, j'ai célébré ici même le premier mariage dans le 12^e depuis l'incendie. Cette nouvelle étape était nécessaire, tout comme le sera le retour des services publics dans le 12^e arrondissement. En effet, vers la mi-juin et dans l'ancienne école des métiers Gabriel Lamé, nos services à la population seront au même endroit, c'est-à-dire l'état civil, le relais information famille, le relais information logement habitat. Je ne suis pas peu fière de ce rassemblement dans le 12^e arrondissement. C'est aussi le gage d'un service public de qualité, lisible et accessible aux usagers et usagères qui nous demandaient davantage de proximité.

J'en profite bien évidemment pour saluer encore une fois l'ensemble des équipes de la mairie du 12^e bien évidemment à travers sa DGS et les DGA ici présents puisqu'ils font œuvre depuis désormais plusieurs mois pour faire en sorte que l'ensemble des activités municipales se maintiennent. Plus que jamais, les habitantes et les habitants du 12^e ont besoin de ce service public. Plus que jamais, ils ont besoin de pouvoirs publics forts, de politiques publiques inclusives et attentives. Plus que jamais, il nous est demandé de tenir, de ne laisser personne sur le bord du chemin. Cette proximité d'arrondissement, ce lien que nous avons avec notre territoire, notre ville, nous devons la chérir et la renforcer. Je suis fière du succès du Forum logement que nous avons lancé avec mon adjointe Éléonore Slama, qui avait lieu samedi dernier à la Maison de la vie associative et citoyenne. Nous devons faire ce lien, faciliter la vie des personnes et notamment des plus vulnérables d'entre nous.

Cependant, notre arrondissement est menacé aujourd'hui comme l'ensemble des arrondissements par une loi PLM qui acterait une déconnexion quasi définitive entre les arrondissements et la mairie centrale. J'ai été reçue en audition au Sénat la semaine dernière avec l'ensemble des Maires de Paris, Lyon et Marseille pour rappeler ma position sur le sujet, qui est semblable à celle de l'écrasante majorité des Maires d'arrondissement aujourd'hui, de gauche comme de droite. La réforme marginaliserait le rôle des conseils d'arrondissement et des Maires que nous sommes. Nous pourrions à terme être écartés du processus décisionnel et perdriions grandement en légitimité, à rebours des réformes que nous avons engagées à Paris et qui permettraient au contraire de leur attribuer toujours plus de compétences. Cette territorialisation, l'acte deux de la territorialisation que nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre. De nouvelles mesures ont ainsi été prises en ce sens en début d'année à Paris. Je pense que mettre un coup d'arrêt au processus de la territorialisation de nos politiques locales serait de très mauvais augure pour la suite. L'expertise du terrain, la légitimité locale, le lien avec les habitantes et les habitants, le service public de proximité, nous qui n'avons plus de mairie



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

actuellement, je le mesure tous les jours et encore de manière plus prononcée. Ne retirons pas cela à nos concitoyennes et concitoyens. Le contexte nous impose au contraire de créer un nouveau contrat de confiance. Tout cela doit primer sur les arrangements électoraux en cours. J'espère que cette loi ne verra pas le jour. En tout cas, je vous remercie.

Je remercie sans plus attendre notre collègue, Nicolas Rouveau, de bien vouloir procéder non pas comme de coutume, mais exceptionnellement en l'absence d'Anouchka Comushian et de Mailys Derenemesnil, puisque vous êtes le plus jeune ensuite de cette assemblée, à l'appel des membres du Conseil. »

Nicolas Rouveau procède à l'appel des membres du Conseil.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Rouveau. Je constate que notre quorum est atteint. Nous pouvons donc poursuivre l'ordre du jour de ce Conseil municipal. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°122025-011 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 25 mars 2025.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 25 mars 2025. Y a-t-il des questions ou des suggestions à la lecture de ce compte rendu ? Monsieur Marque ? »

Monsieur Sébastien Marque, conseiller **d'**arrondissement, délégué auprès de la mairie du 12^e arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. J'aurais la suggestion de le lire à tête reposée parce qu'il est fort instructif et très intéressant à lire, surtout sur les vœux. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« En revanche, Monsieur Bouigue s'abstiendra du fait qu'il a été obligé de partir en cours de ce dernier Conseil d'arrondissement.

Je mets ce procès-verbal de la séance du mardi 25 mars 2025 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 19 dont : 1 pouvoir	
Pour : 19	Contre : 00
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-069)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°122025-015 : Adoption de la procédure d'urgence.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Sans surprise, Monsieur Seingier, vous vous êtes inscrit sur l'adoption de la procédure d'urgence. Je vous laisse ainsi la parole. »

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement** :

« Vous avez deviné ce que je vais dire, mais je vais aller plus loin. Comme vous fustiguez la marginalisation des conseils d'arrondissement, je pense que c'est un exemple puisqu'à chaque fois, vous expliquez la procédure d'urgence par le fait que la mairie centrale aurait transmis trop tardivement les délibérations. Je pense qu'en votant contre, on peut montrer aussi à la mairie centrale que cela suffit, qu'ils doivent nous respecter, communiquer et nous laisser un temps raisonnable pour pouvoir préparer nos conseils d'arrondissement. Je vais voter contre cette délibération. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vivement l'acte trois de la territorialisation où ce seront les arrondissements qui pourront préparer leurs propres délibérations, sans les mettre en paquet, comme souvent nous le suggère Monsieur Margain.

Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci, pour une explication de vote. Je souscris pleinement à ce que vient de dire mon collègue. Je rajouterai également qu'au lieu de nous envoyer une procédure d'urgence, on aurait pu utilement recevoir le document écrit de la communication logement sur laquelle je voudrais m'exprimer pour un rappel au règlement.

Notre groupe votera contre cette procédure d'urgence. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je mets donc l'adoption de la procédure d'urgence aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ? Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 19	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-070 AVIS)

Sortie de Mme Emmanuelle Pierre-Marie après le vote de la délibération 122025-015.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°122025-012 : **Avis sur le Compte de gestion 2024 de l'État spécial, du 12^e arrondissement de Paris.**

Monsieur Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 18	
Nombre de votants : 24 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 18	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-071 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°122025-013 : Élection du Président de séance pour le compte administratif 2024 de l'état spécial du 12e arrondissement de Paris.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à l'élection du Président de séance pour le compte administratif 2024 de l'État spécial du 12e arrondissement de Paris. Je crois que c'est pour vous, Monsieur Bouigue. Je dois disparaître le temps de cette élection.

Je mets aux voix le nom de Monsieur Richard Bouigue pour prendre la présidence de ce Conseil, le temps de cette approbation du compte administratif 2024. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ?

Monsieur Bouigue, vous êtes donc amené à me suppléer à cette présidence. »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Ce ne sera pas long. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 18	
Nombre de votants : 24 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-072 AVIS)

Arrivée de M. Jean-Luc Romero-Michel après le vote de la délibération 122025-013.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°122025-014 : **Adoption du Compte Administratif 2024 de l'état spécial du 12e arrondissement de Paris.**

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Adoption du compte administratif 2024 de l'État spécial du 12^e arrondissement de Paris. L'élu rapporteur est Guy Tabacchi, puisque nous ne changeons pas une équipe et un duo qui gagne, Monsieur Seingier, vous vous êtes inscrit en réponse. Je propose que Monsieur Tabacchi, vous fassiez une présentation succincte de ce compte administratif. Ensuite, on passera la parole à Monsieur Seingier. S'il y a besoin de questions, vous pourrez lever la main. Sinon, on vous donnera la parole pour répondre, Monsieur Tabacchi, avant de passer au vote. Monsieur Margain, vous vous êtes également inscrit. »

M. Guy Tabacchi, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement de Paris, conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

« Il faut considérer le compte de gestion comme étant un document comptable, un document de trésorerie qui est en relation étroite avec le compte administratif. Il s'agit d'examiner ce compte administratif de l'état spécial du 12e arrondissement.

Le tableau de la page 1 de l'exposé des motifs détaille par dotation les crédits ouverts pour l'année 2024, crédits s'élevant à 12 561 749 euros pour la DGL, 1 042 839 euros pour la dotation animation locale et 810 868 euros pour la dotation d'investissement, soit un montant total de 14 415 457 euros.

La somme de 60 152 euros transférée au budget général, soit 0,5 % des crédits ouverts en 2024, correspond au montant destiné à l'achat de fournitures de végétaux produits par le centre horticole de la Ville de Paris et pour les fournitures d'ateliers commandées par le magasin central de la DEVE.

En ce qui concerne l'exécution des dotations, les sommes mandatées représentent 84,4 % du total des crédits ouverts et les sommes engagées représentent 89,99 %. Plus dans le détail, 86,86 % des crédits ouverts ont été mandatés et 91,2 % ont été engagés. Pour la DGL, 84,6 % des crédits de la DAL ont été mandatés et 96,35 % ont été engagés. 46,4 % des crédits ouverts de la dotation d'investissement ont été mandatés et 69,6 % des crédits ont été engagés. Voilà les éléments un petit peu chiffrés.

Pour la DGL, il faut retenir que le budget 2024 a été marqué par un volume important de dépenses de fluides.

En ce qui concerne la DAL, on constate comme élément marquant que 85,7 % des crédits ouverts ont été mandatés et 99,7 % ont été engagés pour l'animation locale. Pour les travaux urgents, il s'agit de 91,1 % des crédits ouverts pour les travaux urgents qui ont été mandatés et 99,8 % qui ont été engagés. Ce fort taux d'engagement de la rubrique animation locale est très élevé en 2024, avec une valeur de 99,67 %, car les crédits ouverts ont été diminués de 729 k€ en 2023 à 620k€ en 2024, et également par le constat d'une augmentation des prix, notamment des marchés d'impression et de distribution.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Pour ce qui relève de la dotation d'investissement, 68,5 % des crédits ouverts ont été mandatés et 93 % ont été engagés par la mairie. Vous trouverez en page 5 la liste des investissements qui ont été financés.

En conclusion, le compte administratif 2024 se caractérise par un taux de consommation élevé, à savoir 84,42 % des crédits qui ont été mandatés et 90 % qui ont été enregistrés.

Je profite de cet éclairage pour remercier les agents des services financiers de la mairie du 12^e ainsi que Madame Rocha, qui ont contribué quotidiennement à la réalisation de ce résultat positif. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Monsieur Tabacchi. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, j'apprécie au-delà de la rigueur des chiffres ces délibérations parce que le résultat de clôture d'exercice donne une certaine idée de la santé financière du budget appelé État spécial du 12^e arrondissement, mais également vos choix de gestion en général.

Vous avez parlé des taux de mandatement ou des taux d'engagement. Les taux d'engagement, c'est ce que l'on a déjà ordonné en paiement. Plus ils sont élevés, plus la gestion budgétaire a été sincère et maîtrisée. Mais parfois, ces taux peuvent cacher un manque d'anticipation. Dans votre présentation, vous nous avez expliqué, par exemple, que dans la rubrique animations locales et culturelles qui a été très élevée, avec 99,67 % de taux d'engagement, que ce taux s'explique parce que vous n'avez plus le droit de faire des reports libres et que vous avez perdu un certain nombre de crédits. On peut en conclure que lorsque votre champ d'action est très limité, vous avez une gestion rigoureuse.

Par ailleurs, vous parlez aussi de la hausse des marchés d'impression. Cela vous imposera également à moins produire de tracts ou de papiers pour faire des publicités sur les événements culturels de la mairie du 12^e. Je pense que le journal municipal, les publications spéciales ou l'infolettre sont suffisants. Ce point-là peut être mis à votre crédit.

En revanche, lorsqu'on prend la rubrique des travaux urgents, votre satisfécit ne résiste pas à l'analyse. Vous nous expliquez que les travaux urgents sont par nature imprévisibles. D'accord. Mais quand on regarde dans le détail, vous avez comme travaux urgents des remises aux normes de sanitaires de la piscine ou des travaux d'étanchéité, toujours de la piscine, on a des remplacements de portes, etc. On est clairement dans les conséquences d'un manque d'entretien au quotidien et cela n'a rien d'urgent. C'est juste que vous transférez sur des travaux des crédits qui auraient pu être alloués en termes de fonctionnement classique.

À l'inverse, il y a une nette sous-consommation dès que l'on rentre dans vos marottes comme le conseil de quartier. On s'aperçoit qu'en partie investissement, il n'y a que 8,99 % de mandatement. Sur la partie fonctionnement, vous n'avez que 32,30 % de mandatement. Cela veut dire que la plupart des crédits ouverts n'ont pas servi au conseil de quartier. Soit on fait des économies, soit on revoit la politique en matière de financement des conseils de quartier.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

De la même manière, sur le fonctionnement, on s'aperçoit que vous avez une nette sous-consommation pour le fonctionnement des gymnases ou de la mairie. Quand on voit l'état de certains gymnases justement, on peut s'interroger sur l'utilisation des crédits alors qu'on pourrait mieux anticiper les rénovations. Voilà des exemples.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Vous allez ensuite me noyer dans les chiffres, évidemment, mais je maintiens que le budget de notre arrondissement est intimement lié au budget de la Ville de Paris. Ce budget de la Ville de Paris a une dette de 8,7 milliards d'euros fin 2024. Les prévisions des spécialistes évoquent une dette qui avoisinerait les 9,3 milliards d'euros fin 2025, sans mentionner la fin des loyers capitalisés, mais qui étaient de 1,5 milliard d'euros. Évidemment, tout cela porte atteinte aux capacités d'investissement, et donc d'investissement pour l'avenir.

Pour toutes ces raisons, on est obligés de faire des économies. J'estime que votre compte administratif illustre ce que je condamnais sur le budget principal, à savoir que vous ne faites pas d'économies. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce compte administratif. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Monsieur Seingier. Monsieur Margain, je vous propose de prendre la suite avant que Monsieur Tabacchi vous réponde et que l'on passe ensuite au vote. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Merci Monsieur le Maire. Il est très difficile d'intervenir après Monsieur Seingier sur les détails du compte administratif parce que j'ai repéré effectivement un certain nombre de sous-investissements au profit des conseils de quartier. J'ai été d'autant plus étonné que quand on écoute les conseils de quartier, la plupart se plaignent de ne pas avoir des enveloppes suffisantes ou significatives, où on leur rétorque qu'il n'y a pas de possibilité. Je suis un peu surpris par ce résultat. Voilà ce que je voulais dire. Cela m'a interpellé. Bien évidemment, je soutiens mot pour mot ce que mon collègue Mathieu vous a très succinctement expliqué.

Je vous remercie et nous voterons contre. »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Monsieur Margain. Monsieur Tabacchi, c'est à vous pour une réponse aux différents points avant que l'on passe au vote. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

« On va essayer de donner des éléments de réponse. Sur les gymnases et les salles de sport, le taux d'engagement par exemple sur la ligne gymnases et salles de sport est de 88,7 %, on va dire 89 %. C'est tout de même un fort taux d'engagement par rapport à ce que vous disiez. Les terrains de sport, on est à 87,2 % dans la même grandeur. La piscine : 73 %. On voit que quand même, pour les équipements, pour les crèches et les jardins d'enfants, c'est 97,1 %. Pour les équipements qui sont destinés à la jeunesse et à l'enfance, les taux d'engagement sont très élevés. C'était un premier point.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Le deuxième point concerne ce que vous disiez comme engagement sur l'animation locale. Il est vrai que l'on est passé en 2023 d'un montant pour l'animation locale de 729 730 k€ à 620k€ cette année, non pas pour faire des économies. On ne fait pas des économies à l'échelle de l'arrondissement sur 10 000 euros. Cela représente notamment dans le budget de l'arrondissement environ 0,3 %. On ne peut pas dire qu'on fait des économies sur 0,3 % par rapport au montant total du budget. Cela n'a pas de sens. Je conçois que l'on soit à la recherche d'arguments, mais il faut bien prendre en compte la justesse des chiffres et leur relativité.

Sur les travaux urgents, lorsqu'on regarde la liste, il y a quand même des travaux qui sont des remises aux normes, des remplacements de portes sanitaires, qui se sont déroulés dans les mois qui ont précédé, ou les semaines qui ont précédé et qui ont nécessité une intervention qui a été engagée dont les crédits ont été engagés à près de 99 %, si je ne m'abuse. Je ne retrouve pas la page.

Au niveau des conseils de quartier, le taux de consommation est dans le même ordre de grandeur cette année que les années précédentes, et ce depuis de nombreuses années, depuis très longtemps. Vous devriez le savoir, puisque vous siégez dans cette assemblée depuis un certain moment. Vous savez que c'est un élément que l'œil scrutateur que vous avez sur les comptes aurait dû repérer et en faire part dans les conseils précédents. Ce n'est pas satisfaisant, il faut reconnaître les choses. Mais on est dans le même ordre de grandeur, voire sur une légère augmentation cette année de l'utilisation des crédits pour le fonctionnement par les conseils de quartier.

Je conclurai en réponse à vos remarques sur le fait qu'on ne fait pas d'économie, on fait des dépenses justes. On essaie d'identifier, d'estimer quel sera le montant des dépenses que l'on doit apporter pour que nos équipements de proximité soient en bon état de fonctionnement et qu'ils rendent la plus grande satisfaction aux usagers de l'arrondissement. Voilà la philosophie, la démarche que l'on a, que l'on adopte en toute quiétude, mais également en toute humilité. »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Monsieur Tabacchi. On a bien compris qu'il n'y avait pas juste des dépenses, mais des dépenses justes. C'est très bien. On va se dire aussi que les budgets des conseils de quartier ont une consommation qui a beaucoup évolué avec l'introduction du budget participatif, puisque vous saviez qu'au départ il n'y avait que le budget d'investissement pour les conseils de quartier et que l'arrivée du budget participatif a considérablement modifié les choses. Nous le savons, puisque nous l'avons initié dès 2011 dans cet arrondissement et que vous y avez participé à des titres divers.

Je vais donc mettre aux voix, si vous le voulez bien, ces deux éléments. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 19	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-073 AVIS)

Arrivée de Mme Sandrine Charnoz, de Mme Mailys Derenemesnil et de M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, retour Mme Emmanuelle Pierre-Marie et départ de Mme Pénélope Komites après le vote de la délibération 122025-014.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie reprend la présidence.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Rappel au règlement.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la commission logement. Madame Atlan-Tapiero, par rapport à ce que vous m'avez dit, sachez que l'on vient de me confirmer qu'il était bien sur ODS. »

Madame Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Excusez-moi d'insister, il était sur ODS sans doute avec l'envoi des documents de la procédure d'urgence. Nous sommes des élus bénévoles, on n'a pas le temps de passer des heures pour vérifier que les documents soient bien arrivés. Ils auraient dû nous parvenir avec le premier ordre du jour, puisque cette communication était prévue.

Je profite de ce temps de parole pour vous faire un rappel au règlement. Lorsque nous nous inscrivons sur une délibération, nous avons selon le règlement intérieur un temps de parole de 5 minutes. Pour cette communication, vous nous octroyez un temps de parole de 3min40 alors que bien souvent, nous demandons un regroupement. Nous trouvons donc que cette limitation du temps de parole est assez insupportable.

D'autre part, je voudrais quand même signaler qu'ouvrir ce débat de communication sur le logement alors que l'ordre du jour ne comporte aucune délibération structurante sur le sujet est pour le moins déconcertant quand on aurait pu le faire, par exemple au mois de novembre. Nous ne voulons pas voir dans cette intention ni croire que la guerre interne de la Fédération socialiste nécessitait d'ouvrir une tribune ce soir pour Madame Slama. Nous trouvons assez inacceptable de considérer que les sujets peuvent aller et venir sans lien avec l'ordre du jour général.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Sauf qu'effectivement, je n'ai vu aucun de vos élus d'opposition samedi matin, mais nous avons un forum logement pour sa troisième édition. Je vous remercie. Il avait effectivement un lien avec les événements municipaux, mais peut être que cela n'intéresse personne, sauf que cela a eu un gros succès, comme je l'ai rappelé. C'est vraiment un sujet sur lequel je n'ai envie ni de polémiquer - il est beaucoup trop sérieux - ni de rentrer dans ce genre de détail. Quant au rappel au règlement, justement le règlement, je l'ai ressorti. Le débat est donc limité à 20 minutes. Si j'avais fait une interprétation stricte du règlement, vous auriez eu 2min40. Nous avons rééquilibré les temps de parole.

Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero, pour votre rappel au règlement et votre gentille intervention. Je vais désormais passer la parole à Madame Slama pour la communication sur le logement et remercier, puisque je ne l'ai pas fait dans mon préambule, Manon Havet qui était également présente sur ce forum. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Communication sur la politique du logement dans le 12e arrondissement

Délibération: Communication logement.

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

L'accès au logement est, depuis de nombreuses années, un des engagements forts pris vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens avec l'objectif de faire de Paris une Ville inclusive, mixte, proposant une offre de logements durable, abordable et adaptée aux besoins et aux situations des ménages aux revenus modestes comme de la classe moyenne. En un mot : une politique du logement qui apporte des solutions à chacune et chacun.

Si la réalité du marché parisien immobilier complexifie notre action, la Ville de Paris a l'habitude de relever les défis. Le point d'étape et les avancées importantes présentés à travers cette communication témoignent à la fois du chemin parcouru, mais également de notre ambition pour les prochaines années. Cette ambition, portée de longue date, a été renforcée par la crise sanitaire qui nous a révélé encore davantage le rôle incontournable que joue le logement dans la vie des Parisiennes et des Parisiens. Notre politique en faveur de l'accès au logement, qui s'articule aussi avec la politique de lutte contre les exclusions et le sans-abrisme, se concrétise à travers plusieurs ambitions et objectifs : l'augmentation de l'offre de logements abordables ; l'entretien et la rénovation environnementale du parc social et des copropriétés privées ; l'accompagnement et la protection des locataires ; l'accompagnement des demandeurs et demandeuses de logement social.

L'ampleur de la crise du logement que nous subissons à Paris comme au niveau national et l'urgence des situations individuelles nous impose d'être à la hauteur de ce défi tant l'attente est forte - le coût du logement représentant le premier poste de dépense des familles modestes comme des classes moyennes.

1. Le 12e arrondissement engagé en faveur de l'accès au logement pour toutes et tous
 - a. Une production de logements sociaux qui se poursuit

Face à la difficulté d'accéder au parc privé, la création de logements sociaux- auxquels 70% des Parisiens sont éligibles- est une priorité. Fruit d'une volonté politique affirmée, le taux de logements sociaux a atteint en 2024 27,4% dans le 12e arrondissement. Cette ambition est confortée avec l'objectif annoncé de la Ville de Paris d'atteindre en 2035 les 40% de logements publics, dont 30% de logements sociaux.

La pertinence de l'offre, au regard de la diversité des besoins et des situations familiales, est primordiale. La préservation de la mixité sociale dans notre arrondissement l'est également. Aussi, malgré les contraintes foncières, nous poursuivons nos efforts pour assurer une répartition géographique équilibrée du logement social, mais aussi des différentes catégories de logements.

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Les chiffres du logement social à Paris et dans le 12^e arrondissement :

Depuis 2001, la politique volontariste de la Ville de Paris en matière de production de logements sociaux a mené à une augmentation significative de la part de logements sociaux. Le taux de logements sociaux est passé sur Paris de 13,1% en 2001 à 23,7% en 2023.

Tableau d'évolution du nombre de logements sociaux

	2014	2020	2021	2022	2023	2024
Demandeur.euses de LS à Paris	194 221	256 986	251 555	258 296	276 792	
Nombre de LS à Paris et taux de LS (SRU)	214 469 (18,5%)	255 365 (21,8%)	260 563 (22%)	264 854 (23%)	269 080 (23,7%)	
Nombre de LS dans le 12 ^e et taux de LS (SRU)	15 016 (19,88%)	19 213 (25,1%)	19 365 (25,8%)	19 559 (26,7%)	20 000 (27,3%)	20 177 (27,4%)

Source : APUR et DLH.

La Ville de Paris privilégie **l'acquisition d'immeubles existants pour faire du logement social** en achetant en priorité les logements considérés comme des « passoires thermiques », et les logements vides. Les modalités de production de logements sociaux sont diverses :

- Acquisition – réhabilitation, 49% de la production nouvelle dans le 12^e arrondissement en 2023.
- Acquisition – conventionnement, 42% de la production nouvelle dans le 12^e arrondissement en 2023.
- Neuf, transformation de bureaux en logements, surélévation, 9% de la production nouvelle dans l'arrondissement en 2023.

b. Une politique de désignation des logements sociaux équitable et transparente

Si l'amélioration de l'offre et la qualité de l'habitat sont deux pans essentiels de notre politique, la gestion des demandeurs de logements est aussi importante. C'est pourquoi nous veillons au traitement équitable des dossiers des demandeurs, et à une attribution transparente des logements dans le cadre de la cotation et des commissions d'attribution anonymisées et pluralistes organisées une à deux fois par mois dans le 12^e arrondissement. Lors de ces commissions, une attention spécifique est portée sur l'équilibre social des quartiers afin de garantir la mixité sociale.

Notre arrondissement travaille également à améliorer la mobilité des locataires du parc social pour qu'ils soient accompagnés vers un logement adapté à leurs besoins et si possible vers l'accès à la propriété.

Tableau récapitulatif des logements sociaux attribués par la Commission du 12^e arrondissement

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Année	Part de PLAI	Part de PLUS	Part de PLS	Part de PLI	Total de logements désignés par la commission Logement
2023	13,6%	47,2%	28,8%	10,4%	125
2024	10,2%	45,6%	35,4%	8,6%	127

La Ville de Paris réserve 25% de son contingent de logements sociaux à ses agent.es. Alors que 6 554 « agent.es Ville » demandeur.euses de logement demandent un logement social dans le 12e, la Mairie d'arrondissement y veille également. À titre d'exemple, au premier trimestre 2025, 23,9% des logements du contingent de la Mairie du 12e arrondissement ont ainsi été désignés pour des « agent.es Ville ».

c. Des outils diversifiés pour protéger les Parisiens, soutenir les locataires du parc privé et les ménages désireux d'accéder à la propriété

Les habitants subissent les effets d'une spéculation immobilière galopante, engendrant une augmentation importante des loyers. Alors même que l'évolution des revenus reste très faible, l'accès au logement est de plus en plus difficile. Dans ce contexte, en plus d'une politique volontariste de création de logements sociaux, la Ville de Paris a mis en œuvre différents outils :

➤ Mise en œuvre de **l'encadrement des loyers**.

L'encadrement des loyers a constitué une avancée décisive pour limiter l'explosion des prix et protéger les jeunes actifs, les étudiants, les familles, celles et ceux qui font vivre nos territoires, et en particulier les travailleurs et travailleuses précaires trop souvent exclus du marché locatif.

- Nous disposons d'analyses fines qui permettent d'attester des effets bénéfiques de ce dispositif. À Paris, l'encadrement a permis une baisse de 4,2 % des loyers mensuels moyens par rapport à ce qu'aurait été la situation parisienne sans encadrement, sur la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023. Si, au cours de cette période, tous les propriétaires avaient respecté l'encadrement des loyers en vigueur, les effets bénéfiques du dispositif auraient été deux fois plus importants, avec une baisse des loyers de 8,2 % (APUR, 2024).

- Dans le 12e arrondissement, plus d'une centaine de signalements ont été reçus en 2023, et plus de 60 dossiers instruits pour un dépassement avéré.

➤ Mise en place de la Foncière de la Ville de Paris qui commercialise des logements à prix maîtrisés grâce au Bail Réel Solidaire (BRS) en 2019. Cette nouvelle offre d'accession à la propriété permet de réduire les prix de vente de près de moitié (5000€/ m² en moyenne avec le BRS contre 10 000€/ m² en moyenne dans le marché privé immobilier classique). Dans le 12^e arrondissement, une opération de 5 logements, en bail réel solidaire, est en cours de développement à Tourneux/Edouard-Robert.

➤ Approbation de la création de la Foncière du logement abordable en novembre 2024. L'organisme achètera des logements pour les confier à des bailleurs sociaux qui les mettront en location à des prix 25% inférieurs à ceux du marché. Celle-ci pourra spécifiquement agir en faveur des classes moyennes en proposant une offre de logements situés entre le social et le privé.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

➤ Lutte contre les dérives des meublés touristiques avec la mise en place de la protection des locaux d'habitation et de la régulation des meublés touristiques. Seules les résidences principales peuvent être louées en meuble de tourisme, sous réserve de ne pas dépasser 120 jours par an jusque 2024. Depuis le 1er janvier 2025, un nombre maximal de nuitées par an abaissé à 90 nuitées par an. En 2023, dans le 12^e arrondissement, 1 987 déclarations de mise en locations ont été enregistrées pour des meublés de tourisme dans des résidences principales, et 397 déclarations pour la mise en location d'autres locaux à des fins de meublés de tourisme.

Afin de s'assurer de la bonne application de la loi, la Ville de Paris mène des campagnes d'information, de prévention et de contrôle dans les arrondissements, et engage si nécessaire des procédures auprès du tribunal judiciaire pour infraction à la réglementation liée au changement d'usage et au code du tourisme. En 2023, la Ville de Paris a obtenu 114, Conseil d'arrondissement du 20 mai 2025, condamnations au niveau parisien pour un montant d'amendes de 1 172 000 euros dont 6 condamnations dans le 12^e arrondissement pour un montant d'amendes de 32 000 euros.

➤ Mise en place de **l'assurance habitation parisienne** avec le groupement d'assureurs Vyv Conseil et Wakam en 2022.

2. **Le 12^e arrondissement mobilisé pour le développement d'un parc de logements** adapté à la crise climatique

Notre intervention sur le parc résidentiel, qui a vocation à s'amplifier, relève de la même ambition d'accompagner la transition écologique des logements qu'ils soient dans le parc social ou dans le parc privé.

Objectifs :

- Réduction, d'ici 2030, de 35% de la consommation d'énergie et de 50% d'ici 2050
- Financement de la rénovation énergétique de 5 000 logements sociaux par an sur Paris

a. Rénovation environnementale du parc social du 12^e arrondissement

Ces opérations globales conjuguent rénovation énergétique, valorisation patrimoniale, mais aussi une amélioration de la qualité de service et du confort, et des économies nettes pour les locataires en place (gain GES moyen de 56% et une économie de charges pour les locataires du parc social de l'ordre de 400€/logement/an.) À titre d'exemple, plusieurs résidences sociales de notre arrondissement ont ainsi été rénovées comme par exemple :

- Fécamp/ Tourneux/ Robert, 603 logements, 2022
- Montera/ Gabon, 106 logements, 2022
- Contenot/ Decaen, 485 logements, 2023
- Porte Dorée, 469 logements, 2024

b. Rénovation environnementale du parc privé du 12^e arrondissement



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Principal consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre, le parc privé doit s'adapter au changement climatique et se transformer pour contribuer à lutter efficacement contre la précarité énergétique des occupants. Là encore la Ville de Paris agit de manière particulièrement volontariste :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Ont ainsi été déployés plusieurs dispositifs successifs portant sur des champs d'intervention toujours plus larges comme le dispositif Eco-Rénovons Paris +. Au 31 décembre 2023, 49 copropriétés du 12^e arrondissement ont bénéficié du dispositif. Parmi ces 49 copropriétés, 14, représentant plus de 923 logements ont voté des travaux. 3 de ces copropriétés, représentant 249 logements, ont achevé leurs travaux. Au 31 décembre 2023, 488 copropriétés sont inscrites dans Coach copro et 102 copropriétés sont bénéficiaires du chèque audit dans le 12^e arrondissement.

3. **Le 12^e arrondissement investi dans l'adaptation du parc de logements pour** toutes et tous

1. Développement de logements adaptés au vieillissement et au handicap

Dans le parc social, le nombre de personnes de vieillissantes est très important. À titre d'exemple dans les résidences RIVP, près d'un logement sur deux est occupé par une personne de plus de 60 ans (source DT Sud qui comprend le 12^e arrondissement). Confrontés à des enjeux importants liés au Conseil d'arrondissement du 20 mai 2025 vieillissement, les bailleurs sociaux de la Ville de Paris s'engagent pleinement dans l'adaptation de leur parc. En parallèle de l'adaptation des logements, le 12^e arrondissement développe une offre innovante à destination des seniors, à l'instar de la première résidence sociale intergénérationnelle située dans la résidence Charenton-Meuniers.

2. Développement d'une offre pour les jeunes (résidence étudiante)

Le 12^e arrondissement est doté de foyers de jeunes travailleur.euses et de résidences étudiantes :

- Foyer de Reuilly, 61 rue de la Gare de Reuilly
- Foyer ALJT Diderot, 105 boulevard Diderot
- Résidence CROUS Cîteaux, 45 boulevard Diderot

Entre 2020 et 2024, deux résidences étudiantes sont développées dans le 12^e arrondissement, dont une nouvelle résidence étudiante et jeunes chercheur.euses au 42 Cours de Vincennes.

3. Développement d'une offre très sociale *Offre d'hébergement d'urgence*

Bien que la gestion de l'hébergement d'urgence relève principalement de l'État, la Ville de Paris s'engage dans le développement d'une offre à destination des plus démunies en mettant à disposition son patrimoine en période hivernale (gymnases, anciens locaux d'écoles ou de crèches).

Ainsi, par exemple, le 12^e arrondissement a mis à disposition les anciens locaux de l'école Arnold Netter pour la création de places de centre d'hébergement d'urgence temporaire gérées par Aurore jusque début 2025. Cette occupation intercalaire précédait les travaux du centre Asterya, premier centre d'appui à l'enfance de France, qui viennent de débiter.

Offre de logements accompagnés



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Le 12^e arrondissement développe des logements adaptés pour les personnes vulnérables engagées dans des démarches de sortie de rue, en vue de les accompagner dans leurs démarches d'autonomisation. Dans cette perspective, plusieurs pensions de famille ont été livrées dans le 12^e arrondissement depuis le début du mandat. Ces résidences comportent une offre de logements sociaux accompagnés, à destination de personnes très isolées, qui ont fréquenté des structures d'hébergement et nécessitent un accompagnement dans leur reconstruction. À titre d'exemple :

- Pension de famille du 17 rue de Prague (Heneo). Inauguration en octobre 2023. Ancien hôtel de tourisme transformé en hôtel social en 2006, occupé par Aurore jusque 2021 avant d'être transformé en pension de famille.
- Pension de famille du 73 bd Poniatowski (Toit et Joie, La Poste Habitat, Aurore). 27 studios à destination des femmes isolées et des familles monoparentales. Un projet qui conjugue exigence en matière de solidarité, d'écologie, mais également de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Pension de famille du 9 rue d'Aligre (CASP, I3F). 33 logements créés et un accompagnant social logé sur place. Un accompagnement social axé sur l'accompagnement de personnes fragilisées par une rupture sociale.
- Maison Relais Baron Leroy, 51-59 rue Baron Leroy, CASP.

4. **Pour un accès à l'information et un accompagnement social renforcé des habitants du 12^e**

La Mairie du 12^e facilite l'accès des habitants à leurs droits, et aux services sociaux en multipliant les initiatives « hors les murs », et de nouvelles formes d'intervention. Elle encourage les initiatives et projets innovants pour l'action sociale, mais aussi le vivre ensemble et la culture dans les résidences.

a. Le Forum Logement

Depuis 2023, la Mairie du 12^e arrondissement a mis en place un nouveau format : le Forum Logement. Cet événement grand public vise à faciliter les échanges entre professionnel.les, associations et habitant.es sur différentes thématiques liées au logement : demande de logement social, prévention des expulsions, rénovation énergétique des copropriétés, logement spécifique jeune ou senior, aides financières, etc.

Les services de la Ville et les partenaires prennent part à l'initiative : Direction du Logement et de l'Habitat, la Direction des solidarités (EPS 12), la Direction de la santé publique, le Relai information logement habitat de la Mairie du 12^e, associations (ADIL75, Soliha) les bailleurs sociaux, le GIE Echanger-Habiter, la CAF75, le PIMM'S, etc.

Cette année, le 12^e arrondissement a assuré la poursuite de cette initiative en dépit de l'incendie



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

survenu en Mairie. La troisième édition du Forum Logement s'est tenue le samedi 17 mai dernier, entre 10h et 14h, à la Maison de la vie associative et citoyenne.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

b. L'accueil et l'information sur le logement

La gestion de la demande de logement social via les conseiller.es logement du 12e

3 conseiller.es Logement accueillent les administrés en Mairie d'arrondissement. En 2023, 6 997 visites ont été effectuées dans le point d'accueil logement de la Mairie du 12e, dont 3 401 rendez-vous.

L'ADIL réalise également des permanences en Mairie qui depuis l'incendie ont été délocalisées (lundi de 14h à 17h à la Maison de la vie associative et citoyenne située au 181 avenue Daumesnil ; vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h à l'EPS du 12e 108 avenue Daumesnil)

c. Comités locaux de l'habitat

Attachés au dialogue et soucieux d'améliorer la qualité de vie des locataires, les élus du 12e organisent régulièrement des Comités locaux de l'habitat réunissant bailleurs, représentants des locataires, acteurs institutionnels, acteurs de la vie associative et culturelle du quartier, mais effectuent aussi des visites de terrain pré-annoncées dans les halls d'immeubles via les bailleurs sociaux.

d. Accompagnement social renforcé

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile, la Mairie du 12e veille à un accompagnement social renforcé des locataires du parc social dans le but de repérer les signes précoces de vulnérabilité et travailler à accompagner au mieux les habitants du parc public comme privé. Notre objectif : mettre tout en œuvre pour prévenir les expulsions en lien avec les partenaires institutionnels concernés.

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci. Madame la Maire, mes chers collègues, le logement n'est pas un bien comme les autres. C'est le fondement de la dignité humaine, la condition première de la citoyenneté, l'espace où se déploie l'intimité des familles, où se bâtit l'avenir de nos enfants. Pourtant, force est de constater que son accès constitue aujourd'hui l'une des préoccupations majeures des Parisiennes et des Parisiens et bien au-delà, des Françaises et des Français, car la bombe sociale qui nous avait été annoncée a malheureusement explosé et la crise du logement que nous subissons est absolument sans précédent : 4,2 millions de personnes mal logées, 350 000 personnes sans domicile fixe, 2 000 enfants qui dorment à la rue. C'est un très triste record.

Parallèlement, les Français consacrent une part de plus en plus importante de leur budget au loyer et ont de plus en plus de mal à payer la facture énergétique. 30 % des ménages en France ont souffert du froid en 2024, contre 14 % en 2020. Tous les signaux sont au rouge.

Le mal-logement impacte toutes les étapes des parcours de vie : l'étudiant qui veut s'installer à Paris, les jeunes qui cherchent à fonder une famille, les couples qui se séparent, les personnes



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

âgées qui souhaitent adapter leur logement, les travailleurs à la recherche d'un logement proche de leur travail. Le logement est devenu un luxe alors qu'il devrait être un droit fondamental.

Dans notre arrondissement, comme dans tout Paris, nous faisons face à une équation redoutable : une demande qui croît sans cesse et une offre contrainte par la rareté du foncier et l'explosion des prix. Pourtant, depuis la moitié du XX^e siècle, le nombre de logements à Paris ne cesse d'augmenter : 1,2 million de logements en 1954 contre près de 1,4 million aujourd'hui. Mais le nombre de résidences principales, c'est-à-dire de logements occupés toute l'année, continue quant à lui à diminuer. En cause : la part de logements inoccupés qui poursuit sa croissance en raison notamment du détournement par des propriétaires ou par quelques investisseurs de la fonction première de ces logements, c'est-à-dire y accueillir des résidents à l'année.

Les conséquences de ce phénomène sont majeures : diminution du nombre de logements disponibles pour les habitants et tensions sur les prix de l'immobilier et le niveau des loyers. Ces phénomènes menacent directement la mixité sociale qui fait la richesse et l'identité même de notre ville.

Voilà pourquoi nous avons fait du logement depuis de nombreuses années un engagement fondamental vis-à-vis des habitants du 12^e arrondissement. Notre ambition est claire : faire de notre arrondissement un territoire inclusif, mixte, proposant une offre de logements durables, abordables et adaptés aux besoins de chacun des ménages aux revenus modestes comme à ceux des classes moyennes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Grâce à notre politique volontariste, le taux de logement social dans notre arrondissement a progressé de manière significative, passant de 19,88 % en 2014 à 27,4 % aujourd'hui. Je vous rappelle qu'en 2001, lorsque la gauche est arrivée en responsabilité, le taux de logement social dans Paris était seulement de 13,1 %. Cette évolution témoigne de notre détermination à répondre aux besoins de logements dans un contexte où les prix du marché deviennent inaccessibles pour une part croissante de la population.

Une détermination qui s'illustre par le budget très conséquent que la Ville consacre au logement. En 2025, ce sont 800 millions d'euros pour le logement, dont 600 millions pour créer du logement social. La progression ne doit rien au hasard, c'est le fruit d'une stratégie délibérée, d'une volonté politique qui, compte tenu du manque de foncier, privilégie notamment l'acquisition d'immeubles existants avec une attention particulière portée nécessairement - et on comprend pourquoi - sur les passoires thermiques et sur les logements vides. En 2023, 49 % de la production nouvelle dans notre arrondissement a été réalisée par acquisition et réhabilitation parce que nous y tenons et 42 % par conventionnement, 9 % par construction neuve ou transformation de bureaux en logements.

Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin pour créer du logement abordable. La Maire de Paris l'a annoncé, notre objectif est désormais clair : 40 % de logements publics en 2035, 30 % de logement social et 10 % de logements intermédiaires. Mais au-delà des chiffres, c'est bien d'une vision de la ville dont il s'agit. Une vision où le droit à habiter Paris ne serait pas le privilège de quelques-uns, mais bien la possibilité offerte au plus grand nombre, car le logement est le miroir des inégalités sociales et territoriales qui traversent notre société.

Mais la production de logements ne suffit pas. Encore faut-il que leurs attributions répondent à des principes de justice et d'équité. C'est pourquoi nous avons mis en place des commissions d'attribution transparentes, anonymisées, pluralistes qui se réunissent 1 à 2 fois par mois. En 2024, ces commissions ont attribué 127 logements avec un équilibre recherché entre les différentes catégories de financement pour les classes populaires, les classes moyennes, etc.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Nous veillons également à réserver une part significative de notre contingent aux agents de la Ville de Paris qui font vivre notre service public au quotidien. Au premier trimestre 2025, près de 24 % des logements du contingent de la mairie du 12^e ont ainsi été désignés pour ces agents. Permettez-moi de remercier ici et maintenant l'ensemble des membres qui participent très régulièrement à la tenue de cette commission logement et le travail colossal qui est fait par les agents de la Direction Générale des Services pour justement hiérarchiser et nous proposer des dossiers particulièrement solides.

Face à la spéculation galopante et à l'augmentation constante des loyers, nous avons aussi déployé des outils concrets, des outils efficaces. L'encadrement des loyers d'abord, qui a permis selon l'APUR une baisse de 4,2 % des loyers mensuels moyens à Paris par rapport à ce qu'aurait été la situation sans ce dispositif. Dans notre arrondissement, plus d'une centaine de signalements ont été reçus en 2023 et plus de 60 dossiers instruits pour dépassements avérés.

La Foncière de la Ville de Paris ensuite, qui commercialise des logements à prix maîtrisés grâce au bail réel solidaire permettant de réduire les prix de vente de près de moitié dans le 12^e, une opération de 5 logements en BRS est en cours de développement à Tourneux Édouard Robert. La Foncière du logement abordable créée en novembre 2024, qui achètera des logements pour les confier à des bailleurs sociaux qui les proposeront à des prix 25 % inférieurs à ceux du marché. Cette initiative vise particulièrement les classes moyennes, souvent prisonnières d'un entre-deux, trop riches pour le logement social et parfois trop pauvres pour le marché privé.

Enfin, nous avons bien sûr intensifié la lutte contre les dérives de meublés touristiques. Vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2025, le nombre maximal de nuitées par an a été abaissé à 90. Des contrôles rigoureux sont menés bien évidemment par la Ville pour s'assurer du respect de cette réglementation.

Face à l'urgence climatique, la rénovation énergétique de notre parc de logements est aussi une priorité absolue. Notre objectif est ambitieux : réduire de 35 % la consommation d'énergie d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2050. Ainsi, dans le parc social, plusieurs résidences importantes de notre arrondissement ont été rénovées ces dernières années. Fécamp Tourneux Robert et ses 603 logements, Montera Gabon, Contenot-Decaen ou encore Porte Dorée. Ces rénovations permettent un gain en émissions de gaz à effet de serre moyen de 56 % et une économie de charges pour les locataires de l'ordre de 400 euros par an et par logement.

Dans le parc privé aussi, nous faisons des efforts et 49 propriétés du 12^e ont bénéficié du dispositif Eco Rénovons Paris+, dont 14 ont déjà voté des travaux représentant plusieurs centaines de logements.

Notre politique du logement se doit d'être à l'image de la diversité de notre société. C'est pourquoi nous développons une offre variée, adaptée aux différents publics. Pour les seniors, l'attention particulière est portée à l'adaptation de logements au vieillissement, comme en témoigne par exemple la première résidence sociale intergénérationnelle située dans la résidence Charenton Meunier. Pour les jeunes, notre arrondissement dispose aussi d'un certain nombre de foyers, de jeunes travailleurs et de résidences étudiantes comme le Foyer de Reuilly, Diderot ou le CROUS. Entre 2020 et 2024, 2 nouvelles résidences étudiantes sont en cours de développement, dont une dont les travaux viennent de commencer au 42 cours de Vincennes. Pour les plus vulnérables aussi, et je sais que Madame la Maire y est particulièrement sensible, nous avons ouvert plusieurs pensions de famille comme celle du 17 rue de Prague, du 73 Poniatowski destinées aux femmes isolées et aux familles monoparentales, ou encore celle du



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

9, rue d'Aligre qui offre 33 logements avec un accompagnement social renforcé. Deux autres verront le jour très prochainement.

Un mot quand même aussi sur la question du logement pour les personnes à mobilité réduite. Parce que si se loger devient de plus en plus dur pour les Français, pour les personnes à mobilité réduite, c'est encore pire. Elles ont des difficultés accrues : 26 % de pauvreté et 300 euros de revenu médian de moins que le reste de la population et une discrimination d'une société qui est pensée d'abord pour les valides. Je vous rappelle que pourtant, malgré tout cela, le gouvernement a fait le choix de réduire le pourcentage de logements accessibles aux personnes en situation de handicap dans les constructions neuves, passant de l'objectif de 100 % à seulement 20 %. Et bien pourtant à Paris, au lendemain de cette loi, la Maire de Paris a pris la décision que, malgré tout, 100 % des nouveaux logements sociaux créés à Paris continueront d'être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Un mot maintenant sur l'accès à l'information et sur l'accompagnement social renforcé que nous avons souhaité mettre en œuvre en mairie du 12^e arrondissement pour les habitants du 12^e parce qu'un droit n'existe réellement que s'il est connu et accessible, nous avons mis en place plusieurs dispositifs d'information et d'accompagnement dans l'objectif d'informer les habitants sur la question du logement et plus globalement, de lutter contre le non-recours aux droits, qui est un véritable fléau.

Le Forum Logement, Madame la Maire, vous l'avez rappelé, créé en 2023, qui permet aux habitants de rencontrer directement les professionnels, l'association, les services de la Ville, les bailleurs sur toutes les questions liées au logement. La troisième édition s'est tenue pas plus tard que samedi dernier à la Maison de la vie associative et citoyenne, malgré le contexte qui est le nôtre. Merci encore une fois à tous les partenaires qui ont participé et qui ont fait de ce forum un véritable succès, qui nous a permis aussi de rencontrer énormément d'habitants qui nous ont témoigné également de leur détresse face aux questions de logement.

Parallèlement, tout au long de l'année, 3 conseillers logement accueillent quotidiennement les administrés, d'habitude au sein de la mairie, aujourd'hui en mairie du 11^e, avec près de 7 000 visites effectuées en 2023, dont plus de 3 400 rendez-vous. Merci à ces agents absolument déterminés et très professionnels qui accompagnent les demandeurs dans leur parcours.

Bien sûr, nous allons aussi sur le terrain avec Madame la Maire, au plus près des habitants. Nous organisons ainsi régulièrement des comités locaux de l'habitat réunissant bailleurs, représentants des locataires, acteurs institutionnels et effectuons des visites de terrain dans les halls d'immeubles pour être au plus près des préoccupations des habitants. Je reviens, pas plus tard qu'il y a quelques minutes du 161, avenue Daumesnil où j'ai pu faire exactement cela avec le bailleur et l'ensemble des habitants qui se sont rendus à ce rendez-vous.

Un mot aussi sur la question des expulsions, parce que c'est quelque chose d'absolument terrible. Sur ce point-là, notre objectif est clair : intervenir avec l'ensemble de nos partenaires le plus en amont possible pour apurer les dettes et accompagner les personnes concernées. Nous organisons ainsi régulièrement des réunions de prévention des expulsions. Mais l'État doit aussi assumer ses responsabilités. Je dois rappeler que la loi Kasbarian-Bergé a aggravé la situation. En 2023, 19 000 ménages en France ont été expulsés. Un triste record, car la rue ne peut pas être, ne peut jamais être une réponse politique. Chaque expulsion est un échec collectif. Expulser des familles, c'est briser des vies.

Je termine sur cette note un peu grave. Mais vous l'aurez compris, mes chers collègues, le logement, ce n'est pas seulement un toit, c'est un droit fondamental, une condition de la dignité



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

humaine, un facteur d'émancipation individuelle et collective. Notre politique du logement dans le 12^e est à la croisée de trois exigences : la justice sociale pour que chacun puisse se loger selon ses moyens, la transition écologique pour adapter notre habitat aux défis environnementaux et la démocratie locale pour que les habitants soient pleinement associés aux décisions qui les concernent. Si beaucoup a été fait pendant cette mandature et bien avant, beaucoup reste à faire. Dans un contexte national marqué par le désengagement de l'État et la crise du pouvoir d'achat, notre responsabilité au niveau local est absolument immense, mais notre détermination l'est tout autant, car le droit à vivre à Paris n'est pas un privilège. C'est une promesse républicaine que nous nous devons de tenir.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Monsieur Marque ? »

Monsieur Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la mairie du 12^e arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Merci, Madame Slama. Effectivement, comme vous l'avez rappelé, le pouvoir néolibéral étend la loi du marché à tous les secteurs de la vie à coup de privatisations, de dérégulations et d'austérité. Les mairies, et particulièrement celles gérées par la gauche, restent alors des îlots de résistance. La politique volontariste sur le logement que les communistes ont pris à bras le corps depuis plus d'une décennie à Paris en est un exemple parmi d'autres les plus marquants. La bataille est loin d'être terminée pour le logement comme pour tous les services qui permettent aux habitantes et aux habitants, travailleurs et travailleuses à Paris, d'être protégés.

En effet, deux combats s'annoncent tout d'abord sur les logements vacants, puis sur une nouvelle forme de contournement des réglementations que les marchands de sommeil commencent à mettre en place. La prolifération des résidences secondaires et des logements vacants aggrave une situation déjà difficile que vous venez de décrire. La location privée est en cours de disparition, les propriétaires préférant laisser leurs logements vides et disponibles pour leurs besoins particuliers. La conséquence directe est le blocage sur la mobilité dans le logement social, car les usagers qui pourraient en sortir n'en sortent plus, faute de revenus suffisants pour accéder à la propriété ou même de logements simplement disponibles à la location.

À Paris, dans le centre, le 7^e et le 8^e, ce sont 30 à 40 % des logements qui sont vides. Leur Maire gère des arrondissements au tiers vides. C'est une situation qui se retrouve dans de nombreuses métropoles européennes. Les parlementaires communistes sont très engagés sur le sujet et proposent, dans le cadre du projet de loi de finances voté traditionnellement en octobre, 2 amendements pour donner plus de pouvoir aux communes afin de leur permettre de taxer beaucoup plus fortement les logements vacants et les résidences secondaires. C'est une proposition majoritairement soutenue au Parlement, rassemblant élus de gauche comme de droite, malgré la versalité que cela ne semble pas étouffer plus que cela cette dernière, également victime des politiques nationales qu'elle soutient souvent, trouve tout aussi souvent insuffisante ou spoliatrice selon le moment de la journée. La droite est pour moi un inépuisable puits de contradictions.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Je vous ai évoqué également de nouvelles formes de contournement que les marchands de sommeil utilisent, jamais à court d'idées quand il s'agit de profiter de la situation de crise pour se créer une substantielle source de revenus en contournant les règles. En effet, face aux efforts pour réguler les meublés de tourisme en limitant le nombre autorisé de nuitées mises à disposition sur les plateformes touristiques, en mettant en place des contrôles plus efficaces et des mesures pour empêcher les nuisances de ce genre d'utilisation de logements, certains propriétaires trouvent de nouvelles manières pour transformer leurs logements en business. Nous n'en sommes pas encore au stade où nous pourrions le qualifier de fléau. Cependant, si la pratique du co-living continue de s'installer, nous risquerions de nous retrouver confrontés à un phénomène faisant passer les meublés touristiques en sympathiques petits problèmes. Qu'est-ce que le co-living ? Justement, c'est une définition juridique dont nous avons besoin pour l'encadrer. Si certains et certaines étaient les premiers à se moquer des appartements collectifs qu'ont connus les Moscovites et les habitants des cités soviétiques industrielles, ce sont les mêmes qui finalement usent des mêmes méthodes. Sauf qu'il n'y a pas ici la volonté d'héberger ou de répondre avec les moyens à disposition localement à une crise du logement : il y a simplement une volonté de réduire l'espace et de maximiser les profits en prospérant sur le flou juridique autour de cette organisation du logement. 1 000 euros le mètre carré récemment à Paris pour des étudiants étrangers. Nul doute que si nous ne combattons pas immédiatement ce type de logement en faisant par exemple entrer dans le cadre de la loi de novembre 2024 sur les meublés de tourisme et dans celui de l'encadrement des loyers, ces logements vont proliférer et contourner les taxes sur les logements vides et la limitation des nuitées touristiques.

Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Marque. Madame Rota ? »

Mme Ophélie Rota, conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je tiens à souligner que pour une fois, être en fin de l'alphabet m'a permis de recevoir la délibération communication logement très en amont. On l'a reçue il y a quasiment une semaine. Je voulais aussi souligner que, pour une fois, c'était un document de taille raisonnable. Je me souviens que sous l'ancienne mandature, parfois on avait des documents qui faisaient 10 pages. En 4 pages, on avait quand même beaucoup d'informations. C'est plutôt raisonnable.

Je vois ce débat plutôt à notre avantage, puisqu'on est quand même à quelques mois où effectivement les élections municipales vont démarrer. J'avais prévu de vous dire qu'il était sympathique de nous permettre de nous exprimer sur ce logement si important et qui va clairement déterminer les élections qui vont venir puisqu'évidemment, nous ne sommes pas forcément d'accord sur la politique du logement.

Ceci étant dit, sur le logement, comme l'a rappelé Madame Slama. Paris est engagé. On ne partage pas tous les axes développés, mais la Ville a déployé de nombreux dispositifs. Mais force est de constater que ces dispositifs, qu'ils soient bons ou mauvais, n'ont pas empêché le fait qu'il est de plus en plus difficile de se loger à Paris.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Votre approche de la politique du logement ne passe que par le logement social, et c'est bien là notre principale différence. Paris a atteint les 25 % imposés par la loi, mais avec une très mauvaise répartition, nous sommes d'accord, dans tout Paris. Il y a les bons et les mauvais élèves. Le 12e est le bon élève avec 27 % et votre majorité veut aller encore plus loin et dépasser les objectifs de la loi avec pour 2035 un objectif de 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux, cela a été rappelé. C'est un objectif qu'on ne peut pas partager, car l'équilibre entre logement intermédiaire et logement social n'y est pas. On devrait plutôt réfléchir à un taux maximum par quartier, même si encore une fois sur ce point-là, notre arrondissement n'est pas forcément concerné. La répartition est plutôt équitable.

D'ailleurs, en voulant toujours plus, notre arrondissement dégrade pour certains habitants le cadre de vie actuel, avec la moindre parcelle utilisée pour construire de nouveaux immeubles. Une bétonisation de notre arrondissement est en marche depuis deux mandats. Pour avoir plus de logements à proposer, il ne faut pas forcément construire plus. La transformation de bureaux vides, cela a été évoqué, en logements, reste trop peu exploitée. Évidemment, cela a été exposé aussi par notre collègue, Marque, les logements vacants qui ne sont pas suffisamment régulés.

Sur le logement, on aimerait que tout cela aille beaucoup plus vite, que nos bailleurs sociaux sachent anticiper, mais que tout ne soit pas fait au dernier moment, car ils n'ont plus le choix de faire. Nous pensons par exemple aux opérations de réhabilitation que vous avez également évoquées, d'isolation et de rénovation. C'est très bien. Mais par exemple pour Fécamp-Tourneux ou pour le square Contenot, elles sont arrivées très tardivement et donc elles sont coûteuses et elles pourraient être anticipées, ciblées et évaluées pour améliorer concrètement le cadre de vie des résidents et coûter moins cher.

On voudrait aussi aller plus vite sur la mobilité des locataires dans le parc social. Un logement social n'est pas une rente à vie. Il est clair que certains de nos députés ne montrent pas forcément l'exemple, mais nos vies évoluent ainsi que les revenus.

Ce qui bloque n'est pas forcément le manque de volonté, mais sans doute aussi le manque de moyens pour monter les dossiers, vérifier les baux, etc. Le manque de moyens est aussi au cœur du dispositif sur l'encadrement des loyers que vous avez évoqué, une mesure nécessaire pour tenter de limiter l'inflation des loyers, notamment dans le privé. Mais Paris a un barème de prix beaucoup trop élevé au mètre carré pour vraiment permettre de baisser drastiquement les loyers.

Un dernier mot sur la communication que vous nous avez transmise, qui n'évoque pas l'idée d'un plan pluriannuel d'investissement prévoyant un effort de rénovation du parc social existant plus conséquent au regard de ce qui est mis dans l'achat de logements déjà existants que vous faites régulièrement.

Voilà pour nous. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rota. Effectivement, je souscris, sur la mobilité, nous sommes à peine à 3 %. Cette mobilité devient très faible dans le parc social et dans le parc privé, 1 logement sur 5 est vide désormais, donc il y a beaucoup à faire. Effectivement, il faut redoubler d'efforts.

Monsieur Pierrick Paris ? »

M. Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement :**



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

« Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, merci à vous, Madame la Maire et Éléonore Slama, pour cette communication dans ce Conseil d'arrondissement sur un sujet très important parce qu'il reste, chacun le sait, la première préoccupation des Parisiennes et des Parisiens. Cette communication est l'occasion pour les élus que nous sommes, majorité comme opposition, d'avoir un débat, de faire un point à la fois sur le passé, sur le présent et peut être d'évoquer quelques pistes d'avenir sur ce sujet crucial.

Je ne vais pas revenir sur le constat qui a été largement partagé par Éléonore Slama sur cette ville de 2 millions d'habitants pour 1,4 million de logements, dont plus de 120 000 sont vacants et dont plus de 330 000 sont des résidences secondaires ou des meublés touristiques. Concrètement, cela signifie que 1 logement sur 5 à Paris est vide la totalité ou la grande majorité de l'année. Ainsi, malgré la création de logements sociaux qui a été rappelée par Éléonore Slama, entre 2011 et 2020, le nombre de résidences principales a diminué malgré la hausse continue du nombre total de logements parisiens. Conséquence : les prix auxquels les Parisiens doivent faire face sur le marché du logement sont révélateurs de cette tension. Le prix moyen à l'achat à Paris est aussi aux environs de 10 000 euros du mètre carré. Le prix moyen à la location se situe à environ 30 euros par mètre carré par mois hors charges, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale.

Le taux d'effort logement, ce qui est le point qui nous préoccupe le plus, est particulièrement élevé à Paris, comme vous le savez. Pour les ménages modestes, cela représente souvent un taux supérieur à 40 % des revenus.

Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire et je souhaite évoquer avec vous quelques pistes que nous portons en la matière, en les résumant en trois axes principaux. Rapidement, le premier axe, c'est engager la chasse aux logements vacants et à la spéculation en rendant les mètres carrés disponibles pour servir le logement. C'est notamment le sens d'ailleurs d'une proposition de loi qu'Emmanuel Grégoire porte actuellement à l'Assemblée nationale, avec quelques propositions comme mesurer la vacance, car on ne maîtrise bien que ce que l'on connaît bien. Actuellement, si les différents indicateurs existent, les données ne sont pas efficacement transmises aux collectivités ni rendues publiques. Il faut rendre public chaque année un état du parc immobilier vacant en zone tendue.

Il nous faut aussi faciliter la mobilisation des immeubles vides, notamment en zone tendue, en donnant plus de pouvoir aux élus locaux pour mobiliser les immeubles vides non résidentiels. Cela doit se faire en élargissant le droit actuel de réquisition par les préfets aux Maires.

Il nous faut également optimiser l'utilisation des espaces bâtis par la diversification des usages. Je ne vais pas développer trop longtemps sinon Éléonore Slama, qui a beaucoup réfléchi et écrit sur le sujet, m'accuserait de plagiat, mais je pense qu'elle sera à disposition pour développer ces propositions.

De nouveaux leviers doivent être utilisés en faveur d'une meilleure information des propriétaires de mesures incitatives et des actions coercitives en favorisant la réquisition des logements vacants grâce à la mise en place d'un dispositif anti-vacance offensive, notamment par la saisine systématique du préfet dans le but de procéder à ces réquisitions, comme l'autorise le Code de la construction et de l'habitation. En mettant en place une taxation des biens inoccupés depuis plus de 3 ans pour inciter à la mise en location des biens concernés, en mettant en place une taxe accrue sur les résidences secondaires afin de limiter la sous-occupation des logements à Paris, en créant une police de l'urbanisme dédiée au contrôle des fraudes et abus en matière de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

changement d'usage, de non-respect des destinations et de l'encadrement des loyers, cette police de l'urbanisme pourrait par exemple être chargée de lutter contre les ventes à la découpe ou de lutter contre les fraudes aux congés donnés aux locataires pour vente ou pour rénovation. Pour remettre sur le marché les mètres carrés disponibles, il faut impliquer l'ensemble des acteurs du logement, l'État, les collectivités, l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris, les bailleurs sociaux, les foncières privées, les opérateurs institutionnels, par exemple via une convention métropolitaine du logement.

Nous devons proposer par exemple la création d'un bail citoyen sécurisée par la Ville, un bail intergénérationnel pour encourager la cohabitation entre jeunes et personnes âgées, faciliter le logement étudiant et permettre de créer davantage de solidarités à Paris par la création d'un bailleur dédié à la mise en location des résidences secondaires.

Le deuxième axe serait de créer massivement des logements publics et abordables. C'est déjà l'objectif du PLU bioclimatique avec l'objectif de 40 % de logements publics d'ici 2035. Nous devons donc continuer à nous appuyer sur la nouvelle foncière du logement abordable afin d'acheter des logements sur tout le territoire métropolitain, créer un réseau métropolitain du logement abordable, continuer à construire malgré la rareté du foncier en intensifiant l'usage du bâti et en innovant via la surélévation. Nous devons encourager également la transformation accélérée des bureaux en logements.

Le troisième et dernier axe, c'est de mettre en place un véritable service public du logement qui accompagnera la transition énergétique, ce qui est évidemment un impératif écologique, mais également créateur d'emplois durables dans notre ville. Pour cela, il nous faut multiplier les expérimentations permettant de mieux isoler contre le froid et la chaleur les habitations sous les toits, sans dénaturer le paysage parisien. D'autoriser systématiquement les surélévations en matériaux biosourcés, lancer un grand concours par exemple réunissant architectes, urbanistes et habitants pour une ville qui doit vivre sous + 4 degrés dans les prochaines années, sous les toits. De proposer aux propriétaires de logements de classe énergétique F ou G des aides spécifiques de la Ville pour les rénover. D'intégrer la performance énergétique des logements dans les critères de l'encadrement des loyers.

Vous le voyez, beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire. Mes chers collègues, quand le logement devient un privilège, la République recule. Le combat pour le logement n'est donc pas un combat parmi d'autres : c'est le combat pour la justice, pour l'égalité réelle, pour la dignité humaine. C'est le point de départ d'une ville qui n'abandonne personne, qui refuse la sélection par l'argent et qui défend l'idée que chacun, quelle que soit sa trajectoire, a le droit à sa place dans la cité. Nous ne voulons pas d'un Paris muséifié, vitrifié, réservé aux plus riches. Nous voulons un Paris vivant, accessible, populaire, respirable. Un Paris qui ose reconstruire du commun là où le marché a dressé des murs. Bref, un Paris qui n'a pas peur de la densité quand elle est solidaire. Un Paris qui refuse de céder aux sirènes de la résignation et du laisser-faire comme le souhaiterait bien souvent la droite.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Pierrick Paris. Comme vous avez fait une seconde communication et explosé votre temps, je vais laisser la parole à Madame Montandon avec un peu plus de largesse. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Justement, comme l'a rappelé ma collègue Atlan-Tapiero, la tenue de ce débat où vous raccrochez trois délibérations plus une communication, nous perdons du temps parce que 3x5, cela fait 15. On l'a compris ainsi.

Vous voulez dire que l'on pourra s'exprimer sur les délibérations en plus ? »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Bien sûr. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« On avait compris que c'était tout rassemblé. Donc du coup, je garde mes interventions sur les délibérations pour tout à l'heure et je vais me contenter de la communication.

Vous voulez parler logement ? Nous allons parler en effet de vos échecs.

Tout d'abord, comme vous le savez, le compte foncier n'a cessé d'augmenter. Il a été très longtemps à un niveau de 140 millions d'euros, et puis il a grimpé en 2021 à plus de 40 %. Toujours plus de budget, mais toujours moins d'efficacité. En effet, les résultats ne suivent pas. Au contraire, c'est la dette de la Ville qui atteint bientôt 10 milliards d'euros, creusée par une politique du logement inefficace.

Toujours plus d'argent prélevé aux Parisiens aussi, parce que la mairie achète des logements sur le marché privé sans créer de nouvelles unités de logement, je le précise. Le résultat, c'est une raréfaction de l'offre, une pression accrue sur les prix et une politique qui alimente des tensions plutôt que de les soulager.

Toujours plus de lieux soit improbables, soit de grands ensembles. Cela ne concerne pas notre arrondissement, mais il est vrai que dans le centre et dans l'ouest, on voit parfois des hôtels particuliers, des bâtiments de l'État. Et dans le 12^e arrondissement, il est vrai que ce sont des préemptions de très grands ensembles. Je pense notamment au dernier trimestre 2024 où vous avez fait l'acquisition de 3 préemptions d'ensembles privés pour une centaine d'unités en moyenne, avec des charges foncières très élevées : 233 millions d'euros, 101 millions exactement, 80 et 42 situés avenue Arnold Netter et Sibuet. Si l'on avait encore un doute de savoir où se passent les 62 % d'augmentation de la taxe foncière des Parisiens, nous avons ici un début de réponse.

Tout y passe. Mais au fond, combien de logements sont réellement accessibles pour la classe moyenne ?

Toujours plus de Parisiens aussi qui partent. Selon l'INSEE, la population a perdu 149 000 habitants de 2014 à 2024, soit une chute de 2,7 % en 10 ans. Ce sont bien sûr les familles et les classes moyennes qui quittent la capitale.

Toujours plus de travailleurs exclus aussi. Les travailleurs essentiels : les sages-femmes, les infirmiers, les aides-soignants, les policiers municipaux. Ils travaillent à Paris, qui plus est avec des horaires décalés, mais n'y vivent plus. Ils ne trouvent plus à se loger dans une ville qui prétend pourtant promouvoir la mixité.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Toujours plus de déséquilibre social dans les quartiers, une politique d'attribution de logements sociaux mal calibrée qui exclut la classe moyenne, créant des écoles où la mixité sociale disparaît peu à peu.

Pendant ce temps, la Ville se défait de toute responsabilité. Elle pointe du doigt les plateformes de location saisonnière et la hausse des prix de l'immobilier qui, certes, sont deux facteurs bien réels, je vous le concède, c'est vrai, mais qui ne sauraient expliquer à eux seuls et masquer l'échec global d'une mauvaise politique de logement. Aussi bien une mauvaise politique, même générale. Vous essayez de masquer vos échecs en matière de mobilité, de sécurité, de propreté, d'aménagement, d'environnement qui poussent justement les Parisiens à partir.

Vous avez longuement parlé des effets de la politique des plateformes de location saisonnière. Vous savez que tous les groupes politiques sont d'accord avec les solutions qui ont été mises au niveau national.

Par contre, je voudrais justement parler des effets pervers de votre politique censée mieux protéger le logement face aux locations saisonnières. Le droit de commercialité permet de transformer un logement en local commercial ou en location touristique, à condition de compenser cette perte en créant un nouveau logement ailleurs. Ce droit peut être racheté à un tiers, souvent un bailleur social. C'est le cas à Paris. Initialement conçu pour protéger le parc de logements à Paris, ce mécanisme est aujourd'hui détourné à des fins spéculatives. Qu'est-ce qu'il se passe ? Ce sont des acteurs publics, et notamment les bailleurs sociaux, qui revendent ces droits à prix fort à des acteurs privés. Ce système favorise les locations touristiques. La mairie de Paris participe ainsi à la financiarisation du logement, à la spéculation, à l'éviction des Parisiens, au mépris de sa mission première, celle de les héberger. Madame Slama, je vous pose la question justement : pensez-vous qu'il soit acceptable que des acteurs publics censés défendre le logement pour les Parisiens alimentent un marché spéculatif en revendant ces droits de commercialité à des opérateurs privés ? Ce sont les bailleurs sociaux qui le font par l'intermédiaire de certains traders et nous trouvons cela inacceptable.

Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Rouveau, pour la dernière intervention. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

« Paris est en proie à une profonde crise du logement. Je ne reviendrai pas sur les constats, mais des prix à l'achat et à la location toujours plus élevés dans le parc privé qui met une pression qui se reporte sur le parc locatif social, qui est lui-même soumis à une forte tension avec de plus en plus de demandeurs. En parallèle de cela, de plus en plus de logements qui se transforment en résidences secondaires ou en meublés de tourisme.

Face à ces défis, la Ville de Paris a adopté de nombreux dispositifs pour répondre à ces enjeux. Notamment, on a parlé de l'encadrement des loyers où Paris est la première ville française à avoir mis en place l'encadrement et qui a démontré aujourd'hui avoir modéré la hausse des loyers. Il faudrait effectivement continuer les contrôles, puisqu'encore 38 % des annonces publiées sont



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

supérieures au niveau autorisé par l'encadrement des loyers. Il faudrait pouvoir encadrer d'autres pratiques, notamment le co-living dont on a parlé.

La lutte contre les logements inoccupés : 1 logement sur 5 est aujourd'hui inoccupé à Paris. Cela fait 18 600 logements qui sont durablement vacants et autant de logements qui pourraient être remis sur le marché. Cela a été l'objet de la niche du groupe écologiste parisien votée en février 2025 au Conseil de Paris.

La lutte contre le développement des meublés de tourisme, on en parle beaucoup. Il y a eu plusieurs dispositifs qui ont été adoptés dans le PLU bioclimatique l'année dernière. Paris est derrière Londres, la deuxième métropole avec le plus d'annonces de locations de meublés touristiques qui ont une tendance à la professionnalisation, puisqu'un tiers des annonces se fait par des multi loueurs.

Enfin, le développement du bail réel solidaire qui permet une accession à la propriété à prix réduit. Un seul projet est en cours dans le 12^e arrondissement. On a eu le jury archi, il y a quelques jours. Le projet avance bien, mais il faudra poursuivre et amplifier ce travail dans l'arrondissement.

La crise du logement fait face à d'autres crises qui se superposent et qui renforcent les difficultés. En premier lieu, la crise climatique qui nous oblige à penser la ville autrement. Il était de notre devoir, sous cette mandature, de prouver que l'on pouvait produire du logement social et abordable tout en faisant respirer la ville. Le 12^e arrondissement a atteint les 25 % de logements sociaux et la Ville s'est dotée de l'objectif ambitieux dans le PLB d'atteindre 40 % de logements abordables, dont 30 % de logements sociaux.

Pour atteindre ces objectifs tout en répondant à la crise climatique, nous avons construit là où on pouvait encore construire. C'est le cas des projets des messageries de Bercy-Charenton, tout en préservant les cœurs d'îlots. Je pense par exemple au 95 Picpus, à l'Oasis verte que l'on a inaugurée hier et dont le cœur d'îlot a été préservé. Des petites surélévations sont aussi possibles sur certaines parcelles grâce au PLU bioclimatique. Et enfin, l'acquisition-réhabilitation et l'acquisition-conventionnement sont d'autres solutions mises en place pour produire du logement tout en préservant les espaces de respiration.

La crise sanitaire nous a montré l'importance des métiers de première ligne et des métiers du service public. Vous avez parlé des policiers, des infirmiers, des sages-femmes. On pourrait parler des éboueurs, des professionnels de la petite enfance, etc. La commission logement du 12^e arrondissement permet une attribution transparente des demandes avec une attention particulière pour ces métiers. On y fait particulièrement attention depuis la crise sanitaire.

La crise énergétique a fait exploser les factures. Le plan climat de la Ville est ambitieux sur ce point, sur ces rénovations, avec un objectif de réduction d'ici 2030 de 35 % des consommations d'énergie et de 50 % d'ici 2050. La Ville de Paris investit massivement dans la rénovation des logements à la fois dans le parc social avec plus de 1 600 logements rénovés dans le 12^e arrondissement sous cette mandature, mais également dans le parc privé. On ne s'intéresse pas qu'au parc social, Madame Rota, puisque nous avons le dispositif Éco-rénovons Paris + pour lutter contre la précarité énergétique. La rénovation, c'est à la fois bon pour le climat, mais c'est aussi bon pour le porte-monnaie des habitantes et des habitants. C'est pour cela que nous amplifions cette politique.

Enfin, pour répondre à la crise économique, on a une attention particulière pour les publics fragiles. La situation des sans-abris dans l'arrondissement est inquiétante et l'État n'agit pas sur la situation, malgré les promesses. Au contraire, le 12^e prend toute sa part avec la mise à disposition de locaux, notamment ceux qui sont vides, ou encore la création de pensions de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

famille pour loger et accompagner les personnes en situation de rue. Une attention particulière est donnée aux jeunes et aux personnes âgées avec le développement des résidences étudiantes Cours de Vincennes ou les résidences intergénérationnelles à Charenton Meunier.

En conclusion, le 12e est pleinement engagé pour répondre à ces différentes crises et le logement est une priorité du 12e, on l'a vu sous cette mandature.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Je vais redonner la parole à Madame Slama qui peut répondre, j'espère, de manière très concise, mais je lui fais confiance, sur les questions posées. Et puis je vous propose de présenter la DLH 125 pour qu'ensuite, Madame Montandon et Madame Rocca puissent s'exprimer. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

« Merci à toutes et tous pour vos remarques, vos prises de position. Peut-être pour répondre d'ores et déjà à Madame Atlan-Tapiero, pourquoi maintenant cette communication ? Je regrette d'ailleurs le cynisme de votre intervention, parce qu'il s'agit ici d'un sujet extrêmement sérieux, grave. Pourquoi nous avons décidé de faire cette communication maintenant ? Tout simplement parce que nous aurions dû la faire plus tôt. Chaque année, figurez-vous que nous faisons normalement une communication sur la question du logement. Sauf qu'entre des sujets RH, entre l'incendie de la mairie et l'accaparement des équipes sur d'autres sujets, faire le bilan de la commission de désignation des logements était plus complexe qu'à l'accoutumée. C'est pour cela que nous le faisons trop tardivement. Je suis désolée que vous ne l'ayez pas remarqué, mais en effet, cette communication aurait dû avoir lieu plus tôt, mais c'est parce qu'on était dans l'incapacité de le faire que nous ne le faisons que maintenant. Néanmoins, je le dis, je tenais à ce que ce débat puisse avoir lieu. Parce qu'encore une fois, ce sujet est très important et mérite que les choses soient très transparentes auprès des habitants et que ce débat puisse avoir lieu entre nous.

Peut-être Madame Montandon sur la question du coût, nous investissons massivement pour le logement à Paris, et particulièrement pour créer du logement social, pour créer du logement abordable. Ce sont des logements qui étaient dans le parc privé et qui deviennent des logements sociaux, donc qui ne sont plus soumis à la loi du marché. Je pense sincèrement que construire du logement social, c'est investir dans et pour la dignité. Le logement social, c'est une solution, ce n'est pas un coût. D'ailleurs, chaque euro investi dans le logement social génère plus du double des retombées économiques pour le territoire. C'est une réalité. Je pense que la façon dont vous stigmatisez le logement social est quelque peu dérangeante. Il faut vraiment, et j'y crois, réhabiliter son image et en faire un pilier de la mixité sociale, parce que c'est ce que c'est. En stigmatisant de la sorte le logement social, vous insultez peut-être aussi les 70 % des Parisiens qui sont aujourd'hui éligibles au logement social. Ces Parisiens, ces premières lignes que vous dites défendre et pour qui nous créons du logement social, ces infirmières, ces policiers, ces pompiers, ces professeurs pour qui nous créons du logement. Vous avez cité une opération de conventionnement massive que nous avons réalisée dans le 12^e récemment et dans un quartier



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

qui m'est cher, le quartier Bel-Air Nord. Sachez, si vous ne le savez pas déjà, qu'une grande partie de ces logements ont été proposés à l'AP-HP pour y loger des infirmiers, des personnels de santé, également pour les ministères, pour y mettre aussi des agents de l'État en plus des agents de la Ville, etc., et bien évidemment l'ensemble des demandeurs de logements sociaux. C'est la réalité, ne vous en déplaise Madame Montandon et chers élus de l'opposition, de notre politique du logement social à Paris.

J'entends « mauvaise répartition ». Oui, de fait il y a des logements plus dans certains quartiers de Paris, plus d'ailleurs dans certaines parties de certains quartiers de Paris. Les Maréchaux sont bien évidemment extrêmement concernés. C'est l'héritage aussi qui nous a été donné par ce qu'avaient pu faire auparavant nos prédécesseurs avant l'arrivée de la gauche au pouvoir. Depuis que nous sommes en responsabilité, nous faisons tout pour créer du logement aussi dans les beaux quartiers, dans des hôtels particuliers, dans de beaux bâtiments de l'État. Madame Montandon, encore une fois, c'est une fierté et nous revendiquons de continuer à le faire demain.

S'agissant des logements vacants, vous le savez peut-être, la question du gaspillage immobilier, c'est mon combat central. Je travaille énormément sur cette question pour lutter à la fois contre la vacance, mais aussi contre la sous-utilisation massive et généralisée de nos mètres carrés. J'ai développé des outils, réuni et fédéré des acteurs autour de la question et écrit une proposition de loi avec d'autres acteurs qui a été en effet portée par Emmanuel Grégoire, mais aussi par l'ensemble des députés de tous bords politiques, ainsi que par la majorité présidentielle. Parce que c'est un sujet qui devrait dépasser les clivages politiques, les querelles bassement politiciennes. C'est un sujet majeur qui concerne chacun et chacune d'entre nous. Je suis à votre disposition, si vous voulez bien évidemment en parler.

S'agissant maintenant des mutations, Madame la Maire vous l'avez rappelé, le taux de rotation du logement social dans le 12^e est particulièrement bas : on est de l'ordre de 3 %, donc les gens ne bougent plus de leur logement. De fait, cela s'accumule et on ne peut pas offrir plus de possibilités pour attribuer de nouveaux logements. C'est pour cela d'ailleurs que l'on continue nos efforts pour créer du logement par tous les moyens, je l'ai dit. Nous avons déjà, depuis quelques années, travaillé sur la question de la mutation. Je vous rappelle que 30 % des demandeurs de logements sont en fait des demandes de mutation, c'est-à-dire des gens qui sont déjà dans le parc social et qui demandent un autre logement dans le parc social, parce que l'évolution de la vie fait que les enfants sont partis et qu'ils ont trop d'espace ou inversement, ils ont construit une famille avec d'autres enfants, etc., ou leur logement a besoin d'être adapté aux accidents de la vie avec adaptation à la question du handicap, etc. On a besoin d'être encore plus performants sur la question. Pour cela, nous avons dédié une partie de notre attribution en commission, environ 30 % des attributions que nous faisons, sur ces questions de mutation. Parallèlement, nous avons mis dans un même pot commun l'ensemble des contingents des bailleurs pour faciliter justement les mutations entre les contingents par exemple de la RIVP et de Paris Habitat. Nous mettons tout cela dans un pot commun. Nous avons aussi mis en place un certain nombre d'outils pour que les demandeurs deviennent acteurs de leur demande. Je pense en particulier à échanger-habiter qui a permis, malgré tout ce que l'on peut en dire, de faciliter et de fluidifier encore un peu plus les échanges dans le parc social. Mais vous avez raison, il faut aller encore plus loin de ce point de vue et nous y travaillons.

Vous avez parlé d'encadrement des loyers. Vous n'êtes pas sans savoir que ce dispositif pourrait prendre fin prochainement : pour être très précise, à l'horizon 2026. Je le dis, je le porte et j'espère



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

qu'on sera nombreux à le porter ici : l'encadrement des loyers ne doit pas s'éteindre, mais doit être conforté et renforcé. J'espère que nous serons toutes et tous au rendez-vous pour pousser dans ce sens-là auprès de l'État. Aujourd'hui d'ailleurs, clairement, l'État ne joue pas son rôle à bien des égards. Il a sabré le financement des bailleurs sociaux qui sont étranglés aujourd'hui par la réduction des aides à la pierre, par la baisse aussi imposée des loyers avec la réduction du loyer de solidarité. Cela représente tout de même un budget conséquent, une perte de plus de 1 milliard d'euros par an pour le secteur. Mais si l'État ne joue pas son rôle, et d'ailleurs quand même de ce point de vue, il faut rappeler que lors des débats budgétaires à l'Assemblée, le Gouvernement s'était engagé à rendre 200 millions d'euros aux bailleurs sociaux et qu'aujourd'hui, nous sommes le 20 mai et l'arrêté ministériel n'a toujours pas été signé. C'est un vrai problème. L'État doit tenir ses engagements. Mais si l'État ne joue pas son rôle, la Région Île-de-France est également absente de ce combat.

En 9 ans, depuis l'arrivée de la droite à la tête de la Région, le soutien financier à la production de logements sociaux toutes catégories confondues s'est absolument effondré. C'est une réalité. Dois-je rappeler que la présidente de la Région, Valérie Pécresse, a souhaité introduire dans le nouveau schéma directeur de la Région une clause dite « anti-ghetto » pour interdire la construction de logements sociaux dans les communes qui en disposent déjà de 30 % ? C'est une mesure extrêmement choquante, je n'y reviendrai pas. Je préférerais, avec votre casquette d'élu régional, que vous puissiez pousser pour rétablir un budget offensif qui soit alloué au logement social, parce que les coûts sont si élevés en Île-de-France - et Paris fait partie de la Région Île-de-France, c'est pour cela que j'en parle - que la collectivité régionale ne peut pas réduire son soutien à une minorité de programmes. Il faudrait aussi que la Région participe en matière de rénovation thermique des logements. Elle pourrait, pourquoi pas, doubler son effort en la matière pour accélérer les politiques publiques de rénovation thermique. J'aime bien les donneurs de leçons, mais j'aime bien aussi quand on est en responsabilité, et vous l'êtes en l'occurrence à la Région. Sur ces sujets-là, on ne peut pas travailler de manière cloisonnée les uns d'une part et les autres de l'autre. Vous pourriez là aussi, très concrètement, agir. Je regrette que ce ne soit pas le cas. Je pourrais dire encore plein d'autres choses, mais j'ai déjà dépassé mon temps de parole. Je vous remercie. »

Délibération n°DLH_20250048 : Convention d'occupation du domaine public avec **l'association "Cités Caritas" relative à l'annexe du lycée Théophile Gautier, 49 rue de Charenton**, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Passons à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Cité Caritas qui est relative à l'annexe du lycée Théophile Gautier, 49 rue de Charenton, dans le 12^e arrondissement de Paris. »

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. En effet, l'annexe du lycée Théophile Gautier du 49, rue de Charenton accueillait un lycée professionnel qui a été fermé par la Région Île-de-France à la rentrée 2023-



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

2024. La désaffectation scolaire a été prononcée par le PRIF le 13 mai 2024 et autorisée par le Conseil Régional en 2024.

Suite à cette fermeture, la Ville a repris en gestion le bâtiment en juillet 2024 pour un projet de centre d'hébergement d'urgence qui est donc, vous l'avez dit, géré par l'association Cité Caritas. Cette annexe du lycée est la propriété de la Ville de Paris et fait partie d'un ensemble immobilier qui comprend également une école élémentaire située au 51 rue de Charenton. L'association, qui est déjà présente dans le 12^e, a été désignée pour aménager l'ancienne annexe pour ouvrir là-bas un CHU, un Centre d'Hébergement d'Urgence : 80 places d'hébergement pour des familles en priorité, 10 places de halte de nuit pour des grands précaires du quartier.

En juillet 2024, la Ville met à disposition les locaux à l'association pour la phase préalable des travaux d'aménagement du CHU. Par un avenant de décembre 2024, la convention est prolongée jusqu'au 30 juin 2025.

Le programme de travaux comprend à la fois la séparation des locaux de l'école et du futur CHU. C'est très important pour permettre l'acceptabilité sociale du projet par les habitants. Bien évidemment l'isolation de la toiture, le désamiantage et le curage complet de l'ancienne annexe et la création d'unités d'hébergement.

Le projet fait l'objet d'un financement intégral par la DRIHL. Je rappelle que c'est 1,33 million d'euros pour ce projet-là. Les travaux sont achevés, avec la nouvelle convention pour permettre à la Cité Caritas d'exploiter le CHU pendant 10 ans.

Il s'agit de fixer une redevance annuelle hors charges de 100 euros au vu de l'intérêt général, de la structure et des besoins d'hébergement d'urgence.

Je le rappelle, 350 000 personnes sans domicile fixe aujourd'hui en France, dont 2 000 enfants qui dorment à la rue chaque soir. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Montandon, vous vous êtes inscrite sur cette délibération et ensuite, Madame Rocca. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je voulais attirer votre attention sur le chantier d'aménagement du CHU qui a créé, vous le savez certainement, certaines nuisances qui ont mobilisé régulièrement aussi bien les riverains que la direction de l'école adjacente. Il y a eu des sujets, notamment sur les premiers plans d'évacuation qui ne comprenaient pas d'évacuations avec des escaliers, les fenêtres d'écoles aussi qui souvent étaient condamnées plus que prévu, et aussi sur l'espace dédié à l'école qui s'est vu réduit par rapport à ce qui était prévu.

Nous avons besoin que vous nous rassuriez sur les différents correctifs qui ont été pris, et sur le suivi que la Ville s'engage à faire, pas simplement sur la suite du chantier, mais surtout sur l'après, c'est-à-dire le suivi de la gestion du CHU pour que cela se fasse le mieux, aussi bien pour les habitants que pour la communauté éducative qui est à côté. On a besoin d'être rassurés à ce sujet. Cela conditionnera un peu notre vote.

Sur le fond, sur la nécessité de créer des places d'urgence, il n'y a pas de sujet. On comprend tout à fait cette nécessité, mais il faut que cela se passe le mieux possible.

Je voulais aussi vous interroger sur la durée de la convention de 10 ans. Il est vrai que souvent sur les CHU, on voit des durées plus courtes, renouvelables, c'est vrai, mais 10 ans, cela me paraissait beaucoup. Je voulais savoir comment vous avez arbitré pour choisir cette convention ? Est-ce que c'est par rapport à l'engagement des travaux ? Cela nous paraissait plus que d'habitude. Je vois souvent plutôt des 3 ans renouvelables ou 5 ans renouvelables, mais pas 10 ans d'un coup. Merci pour vos explications. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Effectivement, le plus long que nous avons dans l'intercalaire, c'est 7 ans avec le Bastion de Bercy qui vient d'être renouvelé 10 ans. Si nous n'étions pas intervenues avec Isabelle Rocca, cet ancien lycée aurait été ouvert pour les JOP. Vous voyez la date à laquelle nous arrive cette délibération. Inutile de vous dire que cela a été de longues négociations avec le préfet de région, et bien évidemment en collaboration avec les équipes éducatives, avec les parents et avec l'ensemble des riverains et riverains, pour que l'on arrive à ce à ce dossier présenté avec fierté aujourd'hui, parce que nous avons vraiment pris le temps de sa préparation et le choix aussi des publics accueillis.

Je vais laisser Madame Rocca intervenir. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Ce projet de centre d'hébergement d'urgence, qui est géré par l'association Cité Caritas dans l'annexe du lycée professionnel Théophile Gautier, a effectivement pu susciter lors de son lancement un certain nombre d'interrogations. Je ne vais pas revenir ici en détail sur la nature de ces questionnements, de ces réserves ou de ces inquiétudes., mais vous dire ici que la mairie du 12^e, comme vient de le rappeler Madame la Maire, dans son périmètre de compétence et parfois aussi au-delà de son périmètre, mais dans une position de médiatrice, a permis de créer les conditions favorables d'écoute et de dialogue entre toutes les parties prenantes au projet. Les services, les riverains, les membres de la communauté éducative de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

l'école élémentaire du 51, rue de Charenton. Force est de constater que tous les sujets, même les plus questionnant à l'origine ou dans les mois qui ont suivi le lancement du projet, ont pu être traités dans la plus grande transparence et avec une grande réactivité, qu'il s'agisse de la cohabitation du chantier avec l'école sur le sujet notamment de la réduction des nuisances sonores, qu'il s'agisse de la sécurisation des abords de l'école, du gardiennage, de l'adaptation sécurité incendie.

Des travaux ont déjà eu lieu dans certaines salles de classe pour rendre étanches l'école et le CHU. Des travaux qui ont d'ailleurs été l'occasion d'aménagements complémentaires nouveaux dans ces salles de classe, avec par exemple de nouveaux tableaux installés en supplément, choisis par les enseignants eux-mêmes.

Pour avoir assisté depuis mars 2024 à chacune des réunions sur site, en mairie, au café des parents, en visite technique en périmètre large, je vous confirme que nous avons bien pensé au long cours cette opération, au-delà du seul sujet bâtiminaire et hébergement d'urgence.

Pourquoi je vous dis cela ? Parce que dès le début, nous avons souhaité anticiper l'arrivée de nombreuses familles dans les logements proposés, notamment pour permettre la scolarisation de ces enfants dans nos écoles de proximité. C'est pourquoi je souhaitais, dès le lancement du projet, travailler très tôt et en étroite collaboration avec les services du rectorat et nos services de la DASCO, notamment de la prévision scolaire, pour anticiper le meilleur scénario pour la scolarisation et l'accueil de ces enfants. Des enfants dont nous savons tous qu'ils seront dans une situation de grande précarité, mais qui ont comme les autres un droit à l'éducation et à l'école.

Dans le cadre de ce projet, des locaux relevant précédemment du périmètre lycée vont pouvoir être réattribués à l'école élémentaire, c'est-à-dire quasiment presque tout le dernier étage du bâtiment-école. Il s'agit là, je pense, d'une véritable opportunité qui va permettre de créer de nouveaux espaces à investir sur les temps à la fois scolaires et périscolaires.

Je vous informe ce soir qu'un travail de réflexion a d'ores et déjà été engagé avec la direction de l'école et la CASP pour identifier les besoins. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de chacune des étapes. Une petite nuance avec ce qui a été dit précédemment : les travaux ne sont pas entièrement terminés. De ce que j'ai cru comprendre, de dernières informations arrivées ces derniers jours, il reste quelques travaux, notamment avec un retard sur le fournisseur des fenêtres. Mais bien évidemment, nous vous tiendrons au courant des prochaines étapes et notamment de la date d'ouverture du centre d'hébergement d'urgence qui à ce jour, n'est pas encore connue. Mais vous le savez, c'est une décision qui relève de la préfecture. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. J'espère que vous avez déjà été rassuré, Madame Montandon. Je vais laisser Madame Slama vous répondre. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Je ne suis pas sûre qu'il y ait grand-chose à rajouter. Vous l'avez dit, on a essayé de faire ce projet en totale concertation avec l'ensemble des parties prenantes, que ce soit Madame la Maire ou Madame Rocca, tout le monde s'est très investi sur ce dossier. Nous sommes particulièrement vigilants pour que les choses et la cohabitation se passent au mieux. C'est la seule garantie,



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

l'acceptabilité du projet. Nous continuons à surveiller ce sujet comme le lait sur le feu et à faire ce qu'il faut pour que l'ensemble des mesures soient prises, afin de permettre une bonne cohabitation. C'est un sujet qui est aussi très soutenu et porté par l'État. Je voulais réagir.

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Peut-être juste sur la durée. Madame la Maire : vous avez dit en effet que 7 ans, c'était le maximum. Je voulais savoir pourquoi finalement 10 ans ? »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'était en fait l'imposition du PRIF. J'ai également demandé pourquoi cette durée qui, effectivement, était un peu inhabituelle dans l'intercalaire et pour les investissements qu'ils faisaient dans avec Caritas, qui sont quand même du de qualité et d'une grande ampleur. Pour pouvoir rendre viable ce projet, il leur fallait une dizaine d'années.

En attendant, c'est une goutte d'eau dans un océan. Mais on est ravis d'y participer et je pense que l'on participe à plusieurs gouttes d'eau. Et encore une fois, ravie que ce soit aussi pour des familles et des enfants qui sont à la rue.

Je vais donc mettre la DLH 48 pour la convention d'occupation du domaine public avec l'association Cité Caritas relative à l'annexe du lycée Théophile Gautier, 49, rue de Charenton, dans le 12^e arrondissement aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-074 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DLH 20250061 : **Réitération et modification de la garantie d'emprunt finançant** un programme de création d'un foyer de jeunes travailleurs situé 61 rue de la Gare de Reuilly, dans le 12^e arrondissement de Paris, réalisé par CDC Habitat Social.

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-075 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DLH 20250125 : **Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts** finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP.

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-076 AVIS)

Sortie de M. Rouveau après le vote de la délibération DLH 20250125.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DASCO 20250049 : Dénomination des Écoles Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Margain s'étant désinscrit, la DAC 399 passe au pot commun, comme la DLH 61 et la 125. Je les ferai voter à la fin, comme toutes les autres délibérations sans inscriptions.

Nous passons désormais à la DASCO 49, dénomination des écoles Léonie Wanner et Robert Jean Longuet, où il y a plusieurs inscriptions.

Chers collègues, il est relativement rare que je porte une délibération dans cette assemblée, et celle-ci me tenait particulièrement à cœur. Vous allez en comprendre les raisons.

Avoir une vision écologiste et sociale de la ville en tant que Maire est d'accompagner cette ville dans ses évolutions, ses transformations, ses réparations. Vous le savez, mon cap est de façonner la ville à hauteur d'enfants, je le répète à l'envie, pour une ville mieux partagée, mieux protégée et mieux sécurisée. Besoin est de la rendre plus piétonne, plus verte, plus respirable, plus durable, plus adaptable, plus calme, plus sensible, plus accessible et plus intergénérationnelle. Faire attention aux plus fragiles et leur permettre de bien vivre dans notre ville reste mon obsession, y apporter le respect et l'envie de partager, de se retrouver, de s'amuser, de rechercher joie, plaisir, voire amour.

Nous avons drastiquement transformé les espaces de notre ville et j'en suis particulièrement fière. Mais si le décor est important, qu'il est de plus en plus beau et agréable à vivre, et notamment la rue Lamoricière, il faut savoir le partager, lui donner vie et sens.

Dans toutes les politiques municipales que je porte depuis le début de ce mandat, le triptyque qui m'anime dans chacune de mes politiques est de répondre à l'urgence climatique, sociale et démocratique et celle-ci en est la démonstration.

Chaque délibération votée dans ce Conseil porte ces empreintes et avec l'équipe municipale, nous les déployons chaque jour ensemble dans leurs délégations. Les dénominations de ces deux écoles me tiennent à cœur depuis très longtemps, même avant d'être Maire.

Le général Louis Juchault de Lamoricière est un acteur de notre histoire coloniale de la moitié du XIX^e siècle. Ses actions décisives au plan militaire ont contribué à la colonisation de l'Algérie. Je ne ferai pas sa biographie, des lieux retracent son histoire dans notre arrondissement et à Paris, l'avenue continuera de porter son nom.

En revanche, il devenait important de renommer ces écoles pour les différencier et leur donner symboliquement une autre dimension. Il était essentiel pour moi que ce changement se partage et se travaille ensemble, équipe pédagogique, élèves et familles. Il est primordial de se souvenir non pas pour culpabiliser, mais pour avancer et bâtir une histoire commune. C'est dans cet esprit que nous avons engagé avec les équipes éducatives, les élèves et les parents, un dialogue autour de ce changement devenu nécessaire. Je souhaitais plus que tout qu'un vote permette l'aboutissement de ces choix. 5 ans après, je suis fière enfin de présenter cette délibération si attendue.

Certes, un premier travail autour de 6 noms de femmes a débuté en ce début de mandature, dans la lignée de ce que nous menons depuis de nombreuses années dans Paris et dans le 12^e : la féminisation de nos espaces publics. Non par dogmatisme, comme certains aiment à le répéter, mais par cette indéfectible envie de rendre justice à toutes ces femmes, ces oubliées de l'histoire.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Comment les petites filles peuvent-elles percer leur plafond de verre et leur syndrome de l'imposteur alors que les femmes célèbres sont rejetées aux oubliettes ? Comment peuvent-elles se projeter dans la vie de certaines héroïnes alors que seuls les hommes sont sans cesse mis sur un piédestal et occupent nos rues, nos écoles ?

Un premier travail a eu lieu avec plusieurs d'entre elles, ces héroïnes oubliées de notre histoire. Je veux rendre hommage à ces femmes tuées qui n'ont pas eu le choix des parents et des écoles. Rachel Carlson Carson, biologiste marine zoologiste. Hélène Richard, scientifique, première femme admise au MIT. Simone de Bollardière, militante pacifique et écologique. Alexandra David-Neel, exploratrice, féministe et écrivaine. Anita Conti, pionnière de l'océanographie. Dian Fossey, docteur en zoologie. Joli panel, n'est-ce pas? Je le regrette, mais ce processus démocratique de l'appropriation de bâtir cette ville ensemble est beaucoup trop important.

Un autre process a donc été proposé. Ma conviction reste que ces nominations doivent être un choix collectif. Deux années d'échanges ont mené à la décision collective de choisir des noms de couples et de les proposer au vote. Après un travail historique avec les enseignantes et enseignants que je souhaite ce soir tout particulièrement remercier, le couple perdant à qui je souhaite néanmoins rendre distinction ce soir était Sarah Maldoror, réalisatrice guadeloupéenne créatrice de la première troupe de comédiens noirs à Paris et Mario Pinto de Andrade, poète et homme politique angolais particulièrement investi dans la libération de l'Angola.

Ces deux écoles vont donc rendre hommage à Léonie Wagner et Robert Jean Longuet, journalistes et militants anticoloniaux dont l'engagement envers la mémoire des faits coloniaux mérite d'être célébré dans une avenue qui restera Lamoricière.

Je veux aussi rendre hommage ce soir à Jean-Michel Apathie, avec qui j'ai longuement échangé sur ces nouvelles nominations et à qui j'ai apporté mon soutien personnel et politique il y a quelque temps pour le traitement médiatique honteux dont il a été victime. Il m'a promis d'être présent lors de l'inauguration, occasion de vous y retrouver, j'espère, toutes et tous et d'avoir de passionnantes discussions sur ces débats qui fondent notre histoire.

Rappelons-nous de notre histoire pour construire notre histoire ensemble, pour une histoire plus juste et réconciliée, image de respect et de paix.

Je vous remercie et je passe désormais la parole à Madame Slama. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Je tenais ce soir à m'exprimer en tant que Maire du quartier Bel-Air Nord, pour vous dire ma fierté aussi et mon bonheur du travail qui a été réalisé, et qui prolonge ce que nous avons déjà entrepris il y a quelques années dans ce quartier Bel-Air Nord.

Vous le savez, dans ce quartier de Bel-Air Nord, on a plusieurs noms : Vincent d'Indy, notamment. Je vous rappelle qu'il fut un antisémite notoire et que son antisémitisme demeurera jusqu'à la fin de sa vie un élément absolument structurant de sa pensée et de son œuvre, notamment ses publications. C'est pour cela qu'il y a quelques années maintenant, avec Michèle Blumenthal et Alexis Corbière, nous avons réalisé un travail pour rebaptiser le collège situé avenue Vincent-d'Indy, lui changer de nom, donc pour être rebaptisé en collège Germaine Tillion.

Considérant que Louis Juchault de Lamoricière, qui est resté dans l'histoire comme le plus inhumain des généraux de la conquête d'Algérie et que c'est sous son impulsion que s'instaure



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

vers 1840 le principe de dévastation systématique avec la technique des razzias, une technique impitoyable, il nous paraissait normal, naturel de là aussi entreprendre un travail de mémoire et un travail profond, collectif pour rebaptiser ces écoles qui portaient ce nom, puisqu'elles se situent dans cette rue.

Je suis absolument fière du travail réalisé et j'ai hâte que l'on puisse ensemble - j'espère que nous serons toutes et tous présents - participer à la cérémonie de cette re-nomination de cette rue. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Oui, restons républicains. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je voudrais intervenir sur cette dénomination pour exprimer mon étonnement sur le choix des protagonistes. Nous sommes dans un quartier, comme vous le savez tous, qui comporte quelques difficultés à la fois sur le type de familles qui scolarisent leurs enfants, à la fois sur le niveau, à la fois sur les problématiques de reconnaissance des valeurs républicaines, sur les difficultés qu'ont les familles à se reconnaître, nous les avons rencontrées souvent, nous demandant plus de mixité. Je crois que concernant le choix de re-dénommer des écoles, on aurait pu choisir des personnages qui ne soient pas des personnages qui ont apporté dans notre histoire une espèce de revanche, une espèce d'agression. Je pense que vous faites cela effectivement par souci politique et que vous essayez de donner à cette dénomination un bâton supplémentaire pour amener un peu plus de tension, voire un peu plus de guerres, un peu plus de haine. Je suis extrêmement surpris. J'aurais pu penser qu'on aurait pu par exemple la dénommer Pauline Kergomard, une militante laïque, féministe, inventrice de l'école maternelle. Il y avait plein de sujets qui auraient pu être des sujets de personnalités républicaines qui ont beaucoup fait progresser la cause des femmes. On aurait pu trouver ici un peu moins de tension. Je suis très étonnée par votre choix.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je suis très étonnée parce que d'habitude vous êtes très concentré sur le fait de m'écouter et j'ai dit totalement l'inverse. Et surtout, je rappelle que c'est un procès qui a eu lieu avec le choix des équipes pédagogiques des parents, et qui a été voté par les élèves. A minima, ceci a besoin d'un respect sur toute la démarche qui a pris du temps. Nous avons vraiment pris en compte les interrogations de la première votation et la deuxième. Je suis très choquée par les propos que vous tenez. Ce sont effectivement des personnalités républicaines.

Mesdames, je vous donnerai la parole ensuite, parce qu'il y a deux autres interventions et vous pourrez réagir. Je pensais que ceci allait faire consensus plutôt que ces discussions que je trouve particulièrement honteuses. La qualification du quartier, je la trouve vraiment catastrophique. Monsieur Seingier ? J'espère que vous allez remonter le niveau. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Sur la forme, j'ai juste regretté un point, c'est que dans la presse, on nous explique que c'est déjà décidé, etc. C'est un lieu commun, mais il est toujours pénible de nous expliquer que tout va être décidé alors que le Conseil ne s'est pas encore prononcé.

Je n'ai rien contre effectivement le fait de renommer ces écoles, mais c'est pareil, le choix des personnes, je ne dis pas qu'elles ne sont pas républicaines, je dis qu'elles ont eu des engagements qui ont pu ne pas être consensuels. On aurait pu trouver des personnes plus consensuelles. Effectivement, le choix de Pauline Kergomard ou peut-être même Albert Camus qui incarnait, dans le cas de la situation algérienne, une troisième voix. Cela aurait peut-être eu du sens de trouver des noms en lien aussi avec l'éducation, plutôt que des choix de personnes très politisées. Ce n'est pas leur faire injure de dire qu'elles étaient politisées, mais par exemple Germaine Tillon, c'était évidemment une ethnologue. Il y avait un rapport avec l'éducation. Vous avez fait le choix de prendre des personnes politisées pour l'école. Puisque le choix du nom d'une école, c'est aussi un message que l'on donne en termes d'éducation. Je pense qu'on aurait pu suggérer aux élèves, même s'ils ont été associés à partir de suggestions, d'autres noms plus consensuels. C'est mon point de vue. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je rappelle que c'est le choix des parents. Merci. Madame Rocca ? »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement :**

« Monsieur Margain, vous venez de dire qu'on avait lobotomisé les familles. Je rêve du jour où l'on va pouvoir vous lobotomiser pour que vous arrêtiez de dire des choses stupéfiantes, pour ne pas dire plus.

J'ai envie de vous dire que finalement, ce changement de dénomination des deux écoles actuellement Lamoricière est une décision importante, politiquement, symboliquement. Comme vient de le rappeler Madame la Maire, et je l'en remercie sincèrement, mais également ma collègue, Éléonore Slama, et que votre réaction de l'autre côté de cette salle nous confirme, s'il nous fallait encore un besoin de confirmation, qu'il fallait le faire et qu'effectivement, la communauté éducative et les enfants ont eu raison de porter leur choix sur ces deux noms.

Ce changement est aussi important en termes éducatifs. C'est sur ce volet éducatif, sur cet aspect, que je souhaiterais insister ici et vous apporter peut-être quelques éléments complémentaires.

Au-delà du travail pédagogique précieux qu'Emmanuelle Pierre-Marie a rappelé - remercions l'ensemble des équipes -, ce travail qui a été mené avec les élèves dans chacune des écoles pour leur permettre de participer de façon éclairée. Parce que si vous avez l'impression qu'on lobotomise les enseignants et qu'on lobotomise les élèves, je peux vous dire que c'est beaucoup de mépris pour le travail qui a été engagé avec des enseignants qui ont expliqué à chacun des élèves ce qu'étaient les différentes personnes proposées.

Au-delà de ce travail pédagogique, en vue d'une concertation et d'un vote sur les futures dénominations des écoles, il est important maintenant de continuer à donner du sens et à faire vivre à l'intérieur des écoles, mais également en proximité, au cœur du quartier Bel-Air Nord, ce changement de nom.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Comme vous le savez peut-être, d'importants travaux d'isolation thermique des futures écoles Léonie Wagner et Robert Jean Longuet ont commencé en ce printemps 2025. Dans ce cadre, l'actuelle fresque en mosaïque qui donne sur la rue aux enfants devra malheureusement être déposée. Mais nous avons tout de suite considéré que cela pouvait être aussi l'occasion d'enrichir la démarche de nomination en lui donnant encore plus de visibilité dans l'espace public par la création d'une œuvre artistique en lien avec le destin et surtout avec les valeurs républicaines défendues par les deux personnages.

J'ai ce soir le plaisir de vous informer que ce travail est en cours avec les équipes pédagogiques, les équipes d'animation et les services de la Ville. Une nouvelle fresque sous le signe de la défense des droits humains, ne vous en déplaise, verra le jour à l'issue des travaux sur la partie basse des façades des deux écoles, là où est actuellement la précédente fresque. Preuve, s'il en fallait encore, que ce changement de nom était attendu par les habitants et surtout par les riverains de l'école. Une maman me disait l'autre jour lors d'une discussion, quand on s'est croisées sur le Forum Été rue Lamoricière, que nous pourrions peut-être également prévoir un projet d'exposition mobile sur l'espace public, sur la rue aux écoles. Pourquoi ne pas l'installer dans les écoles, le pousser jusqu'au collège Germaine Tillion ou Éléonore ? Ma collègue a utilement rappelé ce changement de nom en 2013. Voir le faire circuler jusqu'au centre Maurice Ravel et l'installer peut-être un jour dans notre mairie réouverte.

La politique symbolique de notre arrondissement et de Paris est ici ce soir à nouveau à l'honneur dans le bon sens de l'histoire, au service d'une mémoire collective républicaine sur notre passé colonial. Soyons-en fiers. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Madame Slama et Madame Taieb ? »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Monsieur Margain, vous avez le droit de ne pas être d'accord, en tout cas de trouver que les noms qui ont été retenus ne sont pas les bons. C'est un débat, pourquoi pas. Par contre, on ne peut pas dire ce que vous avez dit concernant les habitants du quartier de la Porte de Vincennes. Vous avez insulté, Monsieur, ce soir les 5 000 habitants du quartier de la Porte de Vincennes en les stigmatisant, en les qualifiant tel que vous l'avez fait. Nous regarderons le PV, Monsieur Margain. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Désolée, cela ne peut pas être un débat. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement** :

« En tant que Maire du quartier, je ne peux pas vous laisser dire cela. Ce n'est pas possible. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

« Stop. Merci, c'est moi qui préside. Vous reprendrez ce débat à la fin du Conseil d'arrondissement. Madame Taïeb ? »

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement :

« Je ne veux pas faire de débat, je veux juste indiquer combien je suis peinée d'entendre certains propos. Je l'ai dit à des amis et camarades socialistes après les européennes et entre les deux tours législatives, combien la période où les propos racistes et xénophobes qui se développaient et se décomplexaient m'avait mise en difficulté, en souffrance, m'avait ramenée à cette enfance où j'entendais du « sale arabe » et du « sale noir » en permanence et je croyais qu'on en était sortis. Je trouve qu'aujourd'hui, ne pas dire ces mots-là, mais indiquer une population d'une manière non dite pour les stigmatiser et considérer qu'ils ne sont pas dans la République va dans le même sens de ce que l'on entend aujourd'hui. C'est la fascisation des esprits et cela me bouleverse. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Taïeb. Monsieur Margain, vous avez complètement dérapé. »

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement :

« Vous n'avez pas subi le racisme, Monsieur Margain. C'est pour cela que vous dites ça. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Stop. Vous allez dehors, il y a un jardin, pour vous calmer. Merci.
Je mets la DASC0 49 aux voix, que j'étais si fière de vous présenter, sur la dénomination des écoles Léonie Wagner et Robert Jean Longuet. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 04
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-085 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Retour de M. Rouveau après le vote de la délibération DASCO 20250049.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DDCT 20250064 : Subventions (18 000 euros) à douze associations au titre de la quote-**part du fonds d’animation locale (FAL) attribuée au 12e** arrondissement de Paris.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DDCT 64 : subventions de 18 000 euros à 12 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuées au 12e arrondissement de Paris. Madame Derenemesnil, c'est à vous. »

Madame Mailys Derenemesnil, déléguée auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Une fois n'est pas coutume, et pour aborder un sujet plus léger, juste un petit mot concernant le fonds d'animation locale.

Cette année, le FAL était doté de 18 000 euros. Il a été réparti entre 12 associations pour soutenir l'engagement des associations et leur affirmer notre soutien pour des projets aussi différents qu'une soupe populaire impopulaire pour reprendre le terme de l'association La Cloche, la projection d'un court-métrage par l'association Ciné Scred ou l'entretien participatif d'un poulailler. Tout cela pour vous dire que ce sont des associations très différentes dans des quartiers extrêmement différents. Nous ne manquerons pas, par le biais de la Maison de la vie associative, de diffuser toutes les actions que ces associations réalisent. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Derenemesnil pour votre concision. Monsieur Tabacchi ? »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

« Je voulais prendre la parole pour simplement contextualiser l'existence de ce fonds d'animation locale, en le considérant comme un élément d'ensemble des différents dispositifs de soutien financier du milieu associatif.

Dans notre dispositif, nous soulignons que ce FAL, mais aussi le rôle de la commission culture de proximité amenée par Fadila, et les deux dispositifs sont souvent complémentaires. Ce qui n'est pas éligible pour le FAL peut être éligible à la commission culture de proximité, car le support au monde associatif par les collectivités est toujours plus nécessaire. Car après le Covid puis l'inflation, c'est une troisième crise que rencontre le secteur associatif : celle provoquée par l'austérité, c'est-à-dire la baisse des budgets, tout simplement. D'abord ceux de l'État, jeunesse, vie associative, sport, aide au développement, politique de la ville, insertion par l'activité économique. Autant de sujets qui font sens et qui permettent de bâtir cette maison du bien vivre ensemble au sein de la République.

La Ville de Paris maintient son support pour les acteurs associatifs, et notamment pour les acteurs de l'ESS, car les budgets de 2025 pour ce secteur restent quasiment constants, voire en légère augmentation, avec un fort soutien à l'insertion par l'activité économique. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. Le FAL notamment nous permet d'avoir une animation dans la rue Lamoricière, et notamment parfois de l'opéra qui vient adoucir les mœurs. Je mets cette DDCT 64 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-086 AVIS)

Sortie de M. Pierrick Paris et Mme Isabelle Rocca après le vote de la délibération DDCT 20250064.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DDCT 20250091 : **Mise en œuvre** du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (161 115 euros) à quarante et une associations pour le financement de quarante-quatre projets dans les quartiers populaires (2e tranche).

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la délibération DDCT 91 : mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires, subventions de fonctionnement pour 61 115 euros à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires. Madame Slama pour nous le présenter. Madame Atlan-Tapiero est inscrite sur cette délibération. »

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Vous le savez, le quartier de la Porte de Vincennes n'est pas QPV, quartier politique de la ville, mais il est inscrit dans le pacte parisien pour les quartiers populaires, parce que la Ville a décidé d'aller encore plus loin, comme d'habitude, et de prolonger ses prérogatives pour pouvoir répondre aux préoccupations concrètes des habitants de ce quartier.

La Ville de Paris a créé l'enveloppe PACTE, dotée de 400 000 euros en fonctionnement, pour soutenir chaque année des projets associatifs qui répondent aux mesures déployées dans le pacte parisien pour les quartiers populaires.

Cette délibération qui nous est soumise aujourd'hui constitue la seconde tranche de cette enveloppe et propose de financer l'association Cosmos Arts que nous connaissons bien ici pour le projet COSMIC Édition 2. Il s'agit de soutenir l'installation du tiers lieu éphémère cosmique qui est situé en cœur du quartier populaire boulevard Carnot Jardin Marguerite Huré. C'est imaginé comme un espace convivial coconstruit avec les habitants. Ce tiers lieu offrira aux personnes ne pouvant pas partir en vacances pendant les mois de juillet et d'août des activités telles que des spectacles, des pratiques artistiques et littéraires.

Le montant proposé de la subvention est de 4 500 euros.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Atlan-Tapiero? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Écoutez, je vais faire mon Franck Margain. D'abord parce que dans cette délibération pour 41 associations, j'en ai trouvé effectivement une seule qui s'appelle Cosmos dans le 12^e, que l'on connaît tous très bien. J'ai pu constater que l'ensemble des fiches qui étaient présentées se dispensaient pour certaines du nom du président. Quant au trésorier secrétaire, on n'en a pas besoin, il n'y en a pas. Ensuite de quoi, les tableaux chiffrés de ces structures associatives sont plus que sommaires et assez peu respectueux de la comptabilité publique. Je trouve cela extrêmement dérangeant.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

En revanche, puisque j'ai dû me pencher sur des associations d'autres arrondissements, j'ai vu avec intérêt que vous vous lanciez à travers cette délibération sur l'expérimentation des salles des fêtes. C'est ce que l'on demande depuis plus de 10 ans. Effectivement, il y aurait un projet dans le 11^e et le 18^e arrondissement. Je voudrais que vous me le développiez, s'il vous plaît.
Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame Slama pour vous répondre. On n'est pas QPV, donc on n'a pas forcément non plus les lieux. Après, tu peux parler de la Cabane par exemple, ou même de la rue aux écoles Lamoricière sur laquelle nous faisons de jolies fêtes encore au Forum logement. Nous continuerons à faire les fêtes de la rue Lamoricière avec l'Opéra déconfiné. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Dans la mesure où l'on nous demande de nous intéresser aux associations des autres arrondissements dans cette délibération, il s'agit de parler de salle des fêtes. Je voudrais savoir quel est le projet dans le 11^e et 18^e, puisque c'est la délibération que vous nous présentez ce soir.
Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vais renvoyer au Conseil de Paris. Puisque Monsieur Margain y siège, il pourra de nouveau poser la question et vous aurez les réponses ad hoc, puisque nous sommes dans l'incapacité de vous les apporter pour ce soir.
Je vais donc mettre cette DDCT 91 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 26 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-087 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Départ de Mme Rota et retour de M. Pierrick Paris et de Mme Isabelle Rocca après le vote de la délibération DDCT 20250091.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DEVE_20250052 : Subventions (58 000 euros) à dix-neuf associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DEVE 52 : subventions de 58 000 euros à 19 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville. D'ailleurs, nous sommes dans la maison de l'animal en ville également ici. Madame Havet pour nous la présenter. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Madame Havet ? »

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Ces subventions concernent globalement deux types d'actions : la protection et la valorisation de la biodiversité dans le cadre du plan biodiversité 2025-2030, que nous avons d'ailleurs discuté lors de notre dernier Conseil et deuxièmement, celle du bien-être animal dans le cadre de la stratégie animal en ville.

Je vous invite à voter pour cette délibération afin de soutenir les associations suivantes que l'on connaît bien et qui mènent un gros travail dans notre arrondissement.

Pour commencer, l'association Arbres, une association que nous connaissons bien avec Madame la Maire, que nous avons reçue notamment pour une projection du film Arbres remarquables au Centre Maurice Ravel, dans le cadre d'une soirée sur la biodiversité, avec notamment son réalisateur qui est également président de l'association, Georges Federmann, qui habite notre arrondissement et qui fédère un vaste réseau d'experts, d'expertes et de passionnés sur les arbres et la biodiversité. La subvention ici concerne donc un projet d'arbres pour l'identification, le recensement, la valorisation et la protection des arbres remarquables au travers de labellisations et de promenades contées ou de reconnaissances botaniques pour le grand public, pour les scolaires et aussi pour les patients et les personnels soignants d'hôpitaux. Au vu de l'expertise et de la passion des membres de cette association, ce projet représente vraiment une chance pour les habitants et habitantes du 12^e.

Deuxièmement, il y a l'association Urban Essences qui est concernée. Elle est très active et vous la connaissez sans doute tous et toutes. Elle s'occupe notamment du jardin partagé qui est situé devant la Maison de la vie associative et elle mène de nombreux ateliers autour de l'accueil de la biodiversité en milieu urbain, de la reconnexion à la nature. Ici, il s'agit de développer une exposition itinérante présentant le fonctionnement des différents écosystèmes et l'évolution de certaines espèces dans le contexte d'urbanisation.

Ensuite, il y a l'association Gammelles Pleines que vous connaissez, il me semble, également. C'est vraiment une association que nous soutenons, parce qu'elle remplit des missions vraiment essentielles, à la fois pour les animaux et aussi contre l'exclusion sociale. En effet, cette association lutte contre l'exclusion sociale au travers de la médiation animale, elle facilite la prise en charge et la reconnaissance de l'animal de compagnie dans les actions d'aide sociale. Nous avons d'ailleurs aidé cette association par le prêt, la mise à disposition d'un local de stockage dans le Bois de Vincennes. Nous souhaitons donc poursuivre cet appui pour l'attribution d'une subvention pour toutes les actions permettant notamment aux personnes concernées de garder



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

leur animal de compagnie auprès d'eux, d'avoir accès à de la nourriture pour leur animal, pour l'apport de soins vétérinaires, etc.

Ensuite, la quatrième association est celle des Chats du Bois de Vincennes, une association bénévole très active qui mène des actions pour améliorer les conditions de vie des chats du bois, limiter leur propagation par la stérilisation et bien sûr l'adoption dès que possible. C'est d'ailleurs une association qui a été souvent présente en ce lieu même du Chai de Bercy. Il y avait un rapport avec la Maison de l'animal en ville hébergée aussi par le Chai de Bercy, puisque l'Association des Chats du bois a participé à beaucoup d'activités, de rencontres avec les associations impliquées autour de la protection animale.

Pour finir, la fresque de la biodiversité qui mènera des ateliers dans le cadre du nouveau Plan biodiversité. À travers cet outil de la fresque, l'association permet de diffuser l'état des connaissances scientifiques sur les écosystèmes, sur l'utilisation des ressources marines naturelles et fait réfléchir les participants sur la place de l'être humain au sein de la biodiversité.

Dans le 12^e, après les fresques climat, la fresque numérique également qui avait été menée à l'occasion de la révision du Plan climat, après également la fresque rénovation énergétique lors du Forum logement de samedi dernier, le 12^e va accueillir des ateliers fresque biodiversité diversité prochainement, notamment au Centre Paris Anim' Maurice Ravel.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Manon Havet. Effectivement, mes deux chats viennent de cette association. Ils font un travail assez remarquable. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Simplement sur le sujet qui m'anime un peu à chaque fois, c'est-à-dire le nombre d'associations qui sont dans cette subvention. Est-ce que vous avez une compétence particulière pour les chats du 16^e ? »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, je vous ai dit que mes chats venaient du Bois de Vincennes. Mais vous poserez la question au Conseil de Paris. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Je n'y manquerai pas. C'est l'association Shangri-La, j'ai regardé. Encore une fois, je trouve un petit peu étonnant, voire tout à fait inadmissible, que l'on puisse demander à des conseillers d'arrondissement ici de se prononcer sur Shangri-La. Celles que vous avez citées font un très bon travail. Je trouve en plus que la présentation que vous avez faite était vraiment tout à fait excellente, mais cette délibération est gâchée j'allais dire par des tas d'associations dont on ne connaît ni le sens ni si elles sont bien ou pas. Vous voyez, c'est un peu le problème de ces subventions paquet.

Voilà ce que j'ai à vous dire. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Margain, vous ne retiendrez que la présentation excellente de Madame Manon Havet. Vous allez voter cette DEVE 52. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-088 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DJS 20250066 : Baignades en Seine - Convention **d'occupation du domaine public** avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de Baignades, dans les 12e, 15e arrondissements et Paris Centre.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous propose de regrouper les trois délibérations suivantes : la DJS 66 Baignades en Seine, convention d'occupation du domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine Haropa Port pour les trois sites de baignade dans le 12e, 15e arrondissement et Paris centre ; la DJS 74 Baignade en Seine, subvention des travaux autorisant la signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris dans le 12e et le 15e arrondissement de Paris et Paris Centre. Puis la DJS 107, gratuité des baignades estivales 2025. Pour vous les présenter, il y aura successivement Manon Havet, Guy Tabacchi et Nicolas Bonnet-Oulaldj. Ensuite, Monsieur Seingier et Madame Atlan-Tapiero, vous vous êtes inscrits sur deux des trois délibérations. Merci de m'indiquer les positions de vote. Ainsi, soit je les mettrai toutes les trois au vote en même temps, soit je les ferai distinctes. Je commence donc par Madame Havet. »

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Notre arrondissement bénéficiera très prochainement d'un site de baignade aménagé dans la Seine, à Bercy, plus précisément entre le pont de Bercy et le pont de Tolbiac, de part et d'autre de la passerelle Simone de Beauvoir. C'est donc un nouveau lieu de détente, d'accès aux loisirs, au sport et à la nature pendant l'été, gratuit. C'est aussi une zone de rafraîchissement, alors que nos étés sont de plus en plus chauds et seront de plus en plus chauds avec des pics caniculaires de plus en plus fréquents.

C'est donc une très bonne nouvelle tout d'abord pour les Parisiennes et les Parisiens et au-delà, avec une pensée particulière pour celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances et qui bénéficieront ainsi de plus d'espaces de loisirs, de nature, de fraîcheur.

C'est également une excellente nouvelle pour la Seine et sa biodiversité grâce à un travail long et patient que je salue particulièrement de dépollution du fleuve qui a été mené et qui s'est vraiment inscrit dans la durée, qui a permis de faire renaître la biodiversité dans le fleuve. Preuve en est, le nombre d'espèces de poissons actuellement observables dans la Seine, plus d'une trentaine, alors que seules 3 espèces étaient observables dans les années 70. Certaines, comme les poissons migrateurs, sont vraiment des solides indicatrices de la biodiversité. C'est le cas par exemple de l'anguille.

Également en janvier 2025, 3 espèces de moules classées en danger d'extinction ont été identifiées. Ce sont des espèces très sensibles à la qualité de l'eau, signe d'une qualité qui s'améliore pour la biodiversité.

Cela montre que tous les investissements qui ont été entrepris pour redonner vie, pour protéger l'écosystème du fleuve et le faire renaître ont été couronnés de succès.

Ainsi, je vous invite à voter pour cet accès aux baignades, une nouveauté pour nous, mais qui est aussi un retour dans le dans le passé, car les bains dans la Seine existaient il y a une centaine d'années et raviront, je l'espère, les Parisiennes et Parisiens et au-delà.

Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Havet. Monsieur Tabacchi pour la DJS 74. Ensuite, Monsieur Bonnet-Oulaldj pour la DJS 107. »

(DELIB 12-2025-095 AVIS)

Délibération n°DJS 20250074 : Baignades en Seine - Subvention de travaux - Autorisation de **signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris, dans les 12^e et 15^e arrondissements de Paris et Paris Centre.**

Monsieur Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« En lien avec le projet qui a été décrit par Madame Havet il y a quelques secondes, voire quelques minutes, l'objet de cette délibération est d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention qui est liée au versement de la subvention d'investissement au titre de l'ouverture des trois sites de baignade.

Les détails des trois sites se trouvent en page quatre de la convention. En page cinq, vous trouverez les estimations financières par site nécessaires à la réalisation du projet. Le site de Bercy dans le 12^e est le plus onéreux pour une valeur de 6 327 093 euros.

La durée de la convention est de 24 mois et le montant total de la subvention est de 2 426 995 euros. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Tabacchi pour cette présentation concise. Monsieur Bonnet-Oulaldj ? »

(DELIB 12-2025-096 AVIS)

Délibération n°DJS 20250107 : Gratuité des baignades estivales 2025.

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, Conseiller de Paris, rapporteur :

« Je vais également être concis, parce que c'est une délibération que l'on a déjà votée à plusieurs reprises, qui instaure la gratuité pour les baignades. On est sur deux sites, mais c'est un site que l'on connaît déjà auparavant qui est Léo Lagrange, sur lequel on avait une baignade, un bassin depuis le début de la mandature et sur lequel on a aussi des animations sportives, où l'on a beaucoup de centres de loisirs aussi qui viennent le matin. On a des possibilités aussi pour les Parisiennes et les Parisiens d'accéder à de la gymnastique aquatique. Cette délibération instaure la gratuité.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Je le dis aussi au passage : on réalise un engagement de campagne en ouvrant ces baignades à la fois en Seine, à la fois ces baignades estivales à Léo Lagrange. Mais en plus, on est dans une complémentarité d'offres puisque les deux piscines existantes sur l'arrondissement restent ouvertes - la piscine Roger Le Gall et la piscine Jean Boiteux -, avec une amplitude d'ouverture qui permet de couvrir tous les publics, avec des publics qui pourront aller en baignade en Seine gratuitement pour nager en eau libre, ce qui nécessite quand même de bien savoir nager. Des publics familiaux qui pourront aller aux baignades à Jean Boiteux et à Léo Lagrange avec des animations, et un public qui pourra continuer à s'exercer à la natation, à se baigner à Roger Le Gall aussi sur du 50 mètres.

On a une offre qui touche tous les publics et c'est ce qui est remarquable. Cette délibération nous permet aussi d'instaurer la gratuité. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Bonnet-Oulaldj. Vous avez bien fait de donner l'accès à ces différents publics. Dans notre piscine Léo Lagrange qui est supportée par la mairie du 12^e, il faut vraiment le souligner, c'est nous qui la finançons avec beaucoup d'enthousiasme chaque été, parce qu'elle trouve vraiment ses publics et cette nouvelle baignade en Seine qui, je le rappelle à chaque fois, sera pour des nageuses et nageurs avertis, vu la profondeur et le courant de la Seine. Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur la DJS 66 et la DJS 74. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Effectivement, je vous annonce tout de suite que nous voterons pour ces deux délibérations.

Je commence par la seconde, sur la convention Métropole du Grand Paris. Je me suis surtout inscrit pour saluer l'engagement financier de la Métropole du Grand Paris, parce que je pense que ce projet de baignade va évidemment attirer des habitants de toute la métropole, mais également avoir un impact touristique. Je trouve que c'est un engagement fort.

De la même manière, sur la seconde délibération, je trouve qu'une convention avec Haropa Ports - qui je le rappelle, est un établissement public de l'État - permet là encore de confirmer l'ambition du projet d'une part, et surtout de garantir la sécurité de ces aménagements puisque nous sommes face à des professionnels des digues. J'avais un peu peur que l'on confie cela à des personnes moins compétentes.

Il demeure une incertitude sur la permanence de la qualité de l'eau. Je rejoins Madame Havet sur la biodiversité, etc. On a tous vu cette vidéo de Djamel Debbouze sur les silures que l'on trouve dans la Seine et qu'on ne voyait pas avant. C'est un progrès. Justement, ce projet va obliger tous les acteurs à être très vigilants pour continuer à améliorer la qualité de l'eau. Mais il faut rester vigilant parce que pour le moment, il y a encore des doutes sur le fait d'avoir de l'eau claire toute l'année. Le groupe Union Capital déposera d'ailleurs un vœu en ce sens au Conseil de Paris.

Enfin, je voulais vous poser une question, Monsieur Bonnet-Oulaldj, parce que vous venez de rappeler, Madame la Maire également, qu'il fallait être un nageur averti. Je voulais que vous nous confirmiez encore aujourd'hui, parce qu'on avait déjà eu ce débat il y a pile un an, de savoir comment on allait savoir si un nageur est averti ou pas. Est-ce que l'accessibilité du site serait



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

garantie à tous les Parisiens et Parisiennes ou il y aura, je ne sais pas, un examen ? Comment sera déterminé le fait que l'on soit nageur averti ou pas ? »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je donne désormais la parole à Madame Atlan-Tapiero sur la DJS 74 et la DJS 107 avec la même consigne, si vous pouviez nous donner aussi votre position de vote. Merci. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je ne vais pas répéter ce que vient de dire mon collègue, mais en tout cas, si on s'est inscrit sur ces délibérations, c'est effectivement pour reconnaître l'engagement tripartite de la Région, de la collectivité et de l'État. On voit qu'au-delà de l'engagement, il y a un investissement financier extrêmement fort qui exprime quand même clairement que la gratuité que l'on offre aux Parisiens a un coût, et que ce coût ne peut pas être ignoré tout le temps des Parisiens parce que rien n'est jamais gratuit, et ces délibérations le montrent de façon criante. On pourrait imaginer effectivement que sur ces sites, il y ait une communication sur le coût de cette offre de gratuité dans Paris, parce que c'est quand même un effort conséquent de ces trois partenaires.

Si on souscrit effectivement à cette gratuité, on s'interroge, comme l'a rappelé Monsieur Seingier, notamment sur les modalités d'évaluation permanente. Comment l'eau est évaluée au jour le jour ? À partir de quel moment la baignade est interdite ? Parce que si l'eau n'est pas nageable, même si le terme n'existe pas, est-ce qu'on reçoit les gens sur le quai en leur disant « Vous ne pouvez pas vous baigner » ? Comment cela va se passer en termes d'alerte sur la qualité de l'eau ? D'autre part, ce que je n'arrive pas à concevoir, c'est que certes les bassins vont être protégés, mais les courants de la Seine existent quand même. On peut se baigner dans ces bassins quand on ne sait pas trop bien nager ou est-ce qu'ils vont être délimités par en dessous pour que la profondeur ne soit pas immédiatement au-delà de 3m50 ou 4 mètres ?

Tout cela ne figure pas dans les délibérations. Il est vrai que ce sont des détails techniques qu'il serait intéressant d'avoir.

En tous cas, nous voterons bien évidemment cette délibération. On a noté effectivement que Monsieur Bonnet-Oulaldj a insisté sur le fait que cela touche tous les publics, mais en réalité cela touche tous les publics sur des zones diverses, c'est-à-dire que cela ne les touche pas tous en même temps et au même endroit.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« En même temps si, puisque c'est estival. Elles vont être ouvertes à partir du 5 juillet pour la baignade en Seine et pour Léo Lagrange, je n'ai plus la date en tête, mais je crois que c'est dans ces eaux-là. Je suis sûr que « nageable » doit être un terme québécois, donc on va l'accepter.

Pierre Rabadan le dit souvent : si on n'avait pas eu les Jeux olympiques et paralympiques, effectivement nous n'aurions pas été en capacité de financer ces baignades.

Je peux vous répondre pour le 15^e Paris Centre et le 12^e, le bassin de Paris Centre ne sera ouvert que le matin, comme celui d'ailleurs du 15^e. Ils seront beaucoup moins sujets à des courants et à



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

des navigations. Alors que pour le 12e, il faudra vraiment être un très bon nageur puisqu'il n'y a pas de profondeur autre que la Seine. Il y aura effectivement une continuité de passage des bateaux, avec des courants qui vont être décuplés. Quand on dit « averti », ce sont de très bons nageurs et très bonnes nageuses.

Je vais laisser la parole à Nicolas Rouveau. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

« D'abord pour rassurer mes collègues, il y aura des maîtres-nageurs, il y aura des agents qui seront présents et qui jugeront de la capacité des nageurs à rester dès qu'ils vont rentrer dans l'eau. S'il y a un problème, ils seront là pour intervenir.

Sur la question des nageurs avertis, la discussion que l'on a eue, c'est d'abord d'essayer d'inciter les clubs de natation. On a plusieurs clubs de natation dans le 12e. On a le Cercle des nageurs parisiens qui est un très bon club, il y a plus de 800 licenciés. Il s'agirait de leur dire « Peut-être que vos nageurs qui ont l'habitude de nager en eaux vives, il vaut mieux qu'ils aillent s'entraîner sur ce site plutôt qu'être à la piscine Roger Le Gall. » Ce qui montre la complémentarité des sites. Ensuite, il faudra que l'on fasse preuve de communication avec la Direction de la jeunesse et des sports, il y aura un travail d'information et de communication sur justement ce qu'est être un nageur averti : c'est au moins savoir nager plus de 50 mètres en eau libre avec les courants et avec du fond.

Concernant le périmètre, il y aura des parois de chaque côté, donc on ne pourra pas traverser et aller du côté des bateaux. Par contre, il n'y aura pas de parois au fond. Il n'est pas possible de mettre une cuve, il n'y aura pas de parois au fond. Il y aura des parois sur les côtés. Il y aura la possibilité de sortir de chaque côté.

Ensuite, sur la question de la qualité de l'eau, on a déjà une expérience. Vous savez que nous avons déjà une baignade dans le Canal de l'Ourcq et dans le Bassin de la Villette, où il y a tous les jours des prélèvements. Ce sont les mêmes services de la Ville qui ont ce recul et cette habitude. Sur le Bassin de la Villette, je crois que cela fait plus de 3 ans que ce lieu est mis à disposition et qui a, bien sûr, des fois des fermetures pour des raisons de mauvaise qualité et des réouvertures. Le dispositif d'information existe déjà à la Ville. Évidemment, les analyses sont faites en lien avec la préfecture de police, en lien avec les services sanitaires, et sont faites plusieurs fois par jour, comme cela a été le cas pendant les Jeux olympiques. D'ailleurs, vous avez suivi comme moi dans la presse pendant les Jeux olympiques toutes ces histoires de prélèvements de la Seine.

Enfin, sur la gratuité et sur la complémentarité, les deux sites sont gratuits à Léo Lagrange, pris en charge totalement par la mairie du 12e. Sur la Seine, vous l'avez vu dans le budget, ceci est pris en charge par la Ville, par la Métropole et ce sera gratuit. Par contre, nos piscines restent au tarif d'été.

Quand je dis qu'il y a une complémentarité, cela veut dire que les familles seront informées qu'il y a ces quatre sites et quatre offres différentes, ce qui permet à tout le monde et à toutes les familles d'avoir accès à une baignade dans le 12e. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

« Merci beaucoup, Monsieur Bonnet-Oulaldj. En espérant vous avoir convaincue, Madame Atlan-Tapiero. C'est important. Comme vous l'a rappelé Nicolas, on fera œuvre de communication et de pédagogie sur ces sites. Sachant que c'est quand même une aubaine pour nous d'avoir ces quatre piscines, puisque vous savez qu'on est l'arrondissement le moins bien doté en piscines, que l'on attend désespérément notre piscine de la ZAC Bercy-Charenton.

Je peux mettre ces trois DJS aux voix en même temps, ou il y a des différenciations de votes ? Non ? Je mets la DJS 66, la DJS 74 et la DJS 107 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

(DELIB 12-2025-097 AVIS)

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DSOL 20250075 : Subventions (190 750 euros) à soixante-dix associations et vingt-et-une conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous examinons désormais la DSOL 75 : subventions de 190 750 euros à 70 associations et 21 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

Monsieur Margain, vous êtes bien évidemment inscrit sur cette délibération. C'est Monsieur Pierrick Paris qui va nous la présenter. Mais sachez quand même que le phénomène des rixes, malheureusement, n'a pas de frontières. Pour le coup, je pense que le fait qu'elles soient présentées ensemble, puisque nous travaillons aussi bien évidemment entre arrondissements et heureusement pour éviter de nombreuses rixes, est important. Monsieur Pierrick Paris va nous en parler. »

Monsieur Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, il s'agit de la délibération annuelle sur l'appel à projets qui entre dans le cadre de l'acte 2 de la stratégie de prévention des rixes parisiennes. Cette stratégie, c'est une démarche partenariale, comme vous le savez, qui regroupe outre tous les services de la Ville, la préfecture de police, la PJJ, le Parquet, le rectorat, la CAF, etc., et diverses associations qui agissent en matière de prévention en direction de la jeunesse.

Il s'agit encore une fois de la délibération annuelle où il y a effectivement 70 associations qui ont été retenues avec un angle particulier qui leur a été demandé, au regard de l'actualité et au regard de ce que chacun connaît, de ce qu'il peut se passer dans les collèges et lycées.

Un point particulier sur la prévention des armes blanches. Dans le 12^e, vous voyez que notamment est cité le Relais 59 qui conduira à une action en la matière. Mais je veux dire que cette délibération n'épuise pas tout, puisqu'au-delà de l'action spécifique du Relais 59, vous voyez qu'il y a des associations, notamment l'APSAJ avec la Mission Papillagou qui intervient sur tout Paris, et notamment dans le 12^e. Je vois que l'association Ismaël Diablé Junior est fléchée dans le 11^e, mais nous travaillons régulièrement avec eux. D'ailleurs en novembre dernier, lors du mois de prévention des rixes, nous avons fait une très belle soirée au Centre Paris Anim' Pina Bausch, où il y avait une soixantaine de jeunes. J'ai été surpris d'ailleurs, il y en avait au moins une soixantaine qui est venue voir le film réalisé par l'association Ismaël Diab et Junior. Il y a eu un débat qui s'est engagé tout au long de la soirée, qui a été très enrichissant pour les uns et pour les autres.

Et sans oublier évidemment l'action du Club de prévention jeunesse Feu Vert. Je me souviens l'année dernière, Monsieur Margain, vous avoir remis le rapport d'activité. Je n'ai pas encore reçu celui de l'année 2024, mais je renouvellerai cette année, qui intervient également au quotidien dans le cadre du financement que nous leur apportons dans la prévention des rixes au niveau du 12^e arrondissement. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

« Merci, Monsieur Paris. La parole est à Monsieur Margain. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Tout d'abord, cela fait partie de ces délibérations qui ont été ajoutées en urgence. De notre côté, en tant que conseillers de Paris, je dois dire qu'on avait déjà travaillé sur le sujet. Mon groupe avait déjà travaillé sur le sujet.

J'ai pu me renseigner un petit peu sur ce qu'il se passe un peu dans les autres arrondissements. Là encore, j'avoue, on a un nombre incalculable d'associations. On a surtout quelque chose qui est très ennuyeux, c'est qu'il y a un très grand nombre d'associations qui ne fournissent aucune donnée, c'est-à-dire aucune donnée financière des associations très jeunes.

Deuxièmement, je vous avais alertés, je crois l'année dernière ou il y a deux ans, quand vous avez commencé à vouloir subventionner des associations contre les rixes. Vous aviez fait le pari de prendre des associations avec de nouvelles manières de gérer cette problématique, des gens qui étaient innovants, jeunes en matière associative. J'avais souligné le risque bien sûr contre les rixes d'un manque d'expérience et quelque part peut-être une probabilité de résultats plutôt pas à la hauteur.

Un troisième axe, c'est la grande difficulté que l'on a dans une délibération de cette ampleur à voir la quantité absolument phénoménale de petites subventions dont on se dit « Oui, ils font tous bien, ils ne font tous pas bien. Comment cela se passe ? » Vous avez 1 000 euros pour la plupart, et puis d'autres ont 5 000 euros. On n'a aucune indication sur ce qui vous a amenés à subventionner trois ou quatre fois plus une association. Est-ce l'âge ? Il n'y a pas de données à l'intérieur, il n'y a pas de données tangibles qui nous permettent à nous, élus de l'opposition, de vérifier. Surtout qu'en plus, vous arrivez avec toutes ces associations qui sont bien évidemment parfaitement inconnues pour nous dans le 12^e, et je dis bien, pas pour les conseillers de Paris. C'est une délibération qui est très mal ficelée.

D'autre part, je rappelle quand même que les rixes ne sont qu'en augmentation constante. On se demande comment il faudrait prendre le problème différemment pour essayer d'avoir des résultats un peu plus tangibles.

Dans ce cadre-là, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« La parole est à Monsieur Paris pour vous répondre. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

« Monsieur Margain, je dois reconnaître que sur les 70 associations subventionnées, je n'ai pas vérifié pour les 70 si, en pièce jointe de la délibération, il y avait bien leur rapport d'activité. Je me suis concentré sur les associations du 12^e arrondissement, et notamment pour ce qui est du Relais 59. Bien évidemment, il fournit annuellement à la Ville de Paris et à la mairie du 12^e son rapport d'activité. Vous pouvez avoir confiance là-dessus. Cela me permet d'ailleurs de rendre hommage, au-delà de la stratégie de prévention des rixes, à l'ensemble du remarquable travail que réalise le Relais 59, quel que soit le domaine d'activité dans lequel il intervient.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Je m'attache à avoir ces rapports d'activité. Nous avons eu le débat sur Jeunesse Feu Vert et le débat avait été soldé quelques mois plus tard, lorsque je vous l'avais remis.

Pour ce qui est des quelques dizaines d'autres, je vous encourage à poser votre question au Conseil de Paris, parce que je suis bien évidemment en peine d'y répondre à mon échelle.

Sur les résultats, encore une fois comme vient de le dire la Maire du 12^e arrondissement, les rixes n'ont pas de frontières. Elles peuvent se passer entre bandes de différents arrondissements, donc on n'est jamais à l'abri de rien. Je trouve que pour l'instant, est-ce l'effet de la stratégie de prévention des rixes et des interventions que l'on fait dans les collèges, dans les associations sportives et dans l'espace public avec les clubs de prévention, le Relais 59, etc., c'est un phénomène plutôt maîtrisé dans le 12^e arrondissement. Je croise les doigts. Je n'en tire aucune fierté personnelle, mais vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de résultats sans illustrer la gravité de la situation qui serait celle du 12^e arrondissement, à l'écoute de votre propos.

Je ne vois pas vraiment de quoi vous voulez parler dans l'absence d'efficacité des subventions que nous attribuons dans le cadre de cette délibération. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Paris. Merci d'avoir rappelé effectivement toutes ces rixes évitées. Il est vrai que l'on parle toujours des trains qui arrivent en retard, jamais de ceux qui arrivent à l'heure. Je crois que l'on peut se féliciter de cette démarche collective.

Je mets donc la DSOL 75 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 24 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-100 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DSP_20250021 : Subventions (303 000 euros) à sept associations et conventions pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques, dans Paris Centre, dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous examinons désormais la DSP 21 : subvention de 303 000 euros à 7 associations et conventions pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques dans Paris Centre, dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris.

Monsieur Jean-Luc Romero-Michel pour vous la présenter. Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Monsieur Jean-Luc Romero-Michel, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Ces subventions concernent, vous l'avez rappelé, 8 arrondissements, dont le nôtre. Ce sont les symboles de notre mobilisation pour les publics les plus vulnérables présentant notamment des conduites à risque qui peuvent tous et toutes nous toucher un jour. Deux subventions dans le cadre du Plan Parisien de l'insertion pour l'emploi, qui contribuent notamment à soutenir la politique de santé publique de réduction des risques, dont l'objectif est de lutter contre la marginalisation des usagers de drogues et de prévenir l'enfermement dans des conduites à risque, et de faciliter l'accès à la citoyenneté. Je rappelle que cette politique de réduction des risques a montré dans le monde entier son efficacité, même si la droite continue de la critiquer dans son efficacité en termes de santé publique évidemment très clairement pour les usagers de drogues, mais aussi en termes de sécurité pour les riverains.

Les structures soutenues sont la SERMA qui propose des parcours d'insertion et de socialisation à des personnes souffrant d'addiction, l'établissement SILO est géré par l'association Aurore qui accompagne des personnes en grande précarité dans l'accès à un hébergement et le maintien de celui-ci dans l'accès aussi, et le recours aux soins qui est important dans leur démarche d'ouverture et de rétablissement dans leurs droits sociaux.

Quatre subventions dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion 2022-2026, qui est un engagement collectif notamment avec l'État. Les structures soutenues sont Addiction France, l'association Gaïa, Aurore, qui fait notamment un travail très important pour les usagers de drogues dans le Nord-est parisien, et bien sûr Aux Captifs la Libération qui propose, via le programme Marcel Olivier, d'améliorer la prise en charge des personnes sans domicile fixe qui sont consommatrices d'alcool. Sans oublier les maraudes avec un fort angle de prévention des risques de lutte contre les addictions avec les associations Aurore, le groupe SOS Solidarité et Oppelia, des associations que vous connaissez bien et qui font un travail remarquable pour notre arrondissement.

Les trois enjeux sont de valoriser la subvention pour notamment le Centre de Soins et d'Accompagnement et de prévention en Addictologie de Nation qui réalise un travail de terrain très important, valoriser et défendre les subventions Aurore qui gère aussi, notamment dans notre arrondissement, le centre d'hébergement d'urgence Bastion de Bercy. Et enfin, défendre



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

bien sûr et valoriser le travail des captifs de la Libération pour les personnes SDF qui sont consommatrices, notamment dans notre arrondissement.

Je vous invite donc à adopter cette délibération. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Romero-Michel. Je confirme ce travail incroyable. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Vous avez raison, il y a des associations qui font un travail remarquable dans le 12^e arrondissement, je pense. Vous avez en effet rendu hommage au travail des Captifs de la Libération pour leur travail de maraudes et d'accompagnement pour ces publics sensibles et vulnérables.

Par contre, il est vrai qu'il y a aussi des associations comme Gaïa qui prônent des positions que nous ne défendons pas au niveau de notre politique en matière de lutte contre la consommation de drogue. En effet, nous sommes favorables à la prévention. Nous sommes favorables aussi à l'accompagnement au sevrage, mais par contre à l'accompagnement à la consommation, c'est un sujet sur lequel il y a une position que nous n'adoptons pas. C'est en raison justement de cette orientation que nous nous abstiendrons sur l'ensemble de ces délibérations, en raison en effet de la subvention allouée à Gaïa.

Vous avez parlé d'efficacité, Monsieur Romero, mais vous voyez très bien que les salles qui se transforment aussi en petites salles d'accompagnement à la consommation ne sont pas une réussite. Vous ne pouvez pas les associer en termes d'efficacité. On l'a encore vu, ce n'est pas dans notre arrondissement, mais avec la fermeture du centre rue de Cléry, à quel point c'était devenu des scènes de désolation dans la rue de Cléry et les alentours du centre et du sentier. En effet, cela ne peut pas être une solution.

On ne peut pas ouvrir ce débat ce soir sur comment lutter contre la drogue. Je pense que l'on est tous d'accord sur ce fléau, mais on n'est pas d'accord sur les moyens et la stratégie pour lutter. Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Romero-Michel pour vous répondre. »

Monsieur Jean-Luc Romero-Michel, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris :

« Je voudrais quand même vous rappeler que contrairement à ce que l'on peut entendre parfois dans les quartiers, les choses se sont plutôt pacifiées. La plupart des riverains, à part toujours quelques-uns qui ne sont jamais d'accord avec rien, trouvent que ce lieu, au contraire, est un lieu qui apaise les choses. Je rappelle que même les usagers de drogues vont eux-mêmes ramasser les seringues. Il y en a particulièrement de moins en moins dans ce quartier. Au contraire, cela apaise les choses. D'ailleurs, regardez : c'est quand même assez amusant. Vous devriez regarder



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

les résultats des élections dans les bureaux de vote autour de la salle de consommation à moindre risque. Ils n'ont jamais voté autant pour la majorité du 10^e arrondissement ces dernières années. Preuve qu'ils comprennent que ces actions apaisent le quartier.

En terme immobilier, je vous conseille aussi de regarder, puisque les appartements coûtent de plus en plus cher dans ce coin-là, ce qui prouve qu'au contraire, cela fonctionne plutôt bien.

Et les études de l'INSERM ont quand même démontré ces dernières années que les salles de consommation à moindre risque, dont on aurait besoin d'en avoir beaucoup plus à Paris, en Seine-Saint-Denis et en France globalement, sont efficaces non seulement pour les usagers de drogues évidemment, mais sont totalement efficaces aussi pour les riverains. Je vous conseille d'ailleurs d'aller voir dans les pays étrangers ces expériences, et vous verrez à quel point elles sont efficaces. Il y a parfois des ratés, même si l'exemple que vous évoquez aujourd'hui n'est pas définitivement fermé. Il y a des choses à revoir et l'association aide, la préfecture, etc., sont en train d'y travailler aujourd'hui et puis bien sûr, la Ville de Paris. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Romero-Michel. Je vais donc mettre la DSP 21 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 24 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-102 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DSP 20250025 : Subventions (309 700 euros) et conventions à six associations participant à la lutte contre la précarité à Paris.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DSP 25 : subvention de 309 700 euros et convention à 6 associations participant à la lutte contre la précarité à Paris. Originellement, c'était Madame Kopoka qui devait nous la présenter, mais ce sera Monsieur Paris. Madame Montandon, vous êtes inscrite également sur cette délibération. Monsieur Paris, c'est à vous et en vous remerciant aussi de votre intervention. »

Monsieur Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, depuis de nombreuses années, la Ville de Paris a développé des politiques d'aller vers, comme on dit maintenant, aller vers les publics les plus fragiles ou les plus éloignés du soin. C'est le sens de cette délibération qui propose de subventionner les associations ou structures partenaires de cette politique, qui permettent aux publics les plus fragiles d'accéder aux soins.

Il y a plusieurs associations, celle qui nous concerne plus particulièrement dans le 12^e est l'ADEPT - l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes et gens du voyage -. C'est une délibération qui a été votée en 2023, une convention pluriannuelle sur 4 ans. C'est le troisième exercice pour lequel nous votons cette subvention.

C'est un partenariat avec l'ADEPT et la CAF. L'ADEPT, centre social itinérant, fait de la politique de prévention et de soin auprès de l'aire des gens du voyage du Bois de Vincennes. C'est pour son travail global. Plus spécifiquement, une infirmière intervient 2 fois par mois sur place pour préparer les consultations médicales et pour suivre le travail de prévention.

C'est donc ce travail très utile que nous vous demandons de subventionner à hauteur de 7 200 euros. Vous voyez que sur les 309 000 euros, cela reste une subvention extrêmement modeste. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Paris. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci. Je vais poser des questions simplement sur l'ADEPT, même s'il y aurait d'autres questions à poser sur d'autres associations. Sur le projet ADEPT, le projet et la consultation de prévention et de médecine générale sur l'aire d'accueil, la vocation des aires d'accueil était de garantir au départ l'accès aux familles aux hôpitaux parisiens. Et notamment, lorsqu'un membre de la famille était hospitalisé, les aires d'accueil étaient là pour pouvoir accueillir le reste de la famille. C'était, je crois, à l'époque notamment pour les enfants qui étaient accueillis à Trousseau ou à Necker. Mais en fait, cela veut dire que la collectivité parisienne, finance déjà, met à disposition les aires et les finances pour donner accès aux soins. Ce projet n'est pas le seul, parce que je crois qu'il y a aussi



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

une aide itinérante entre les différentes aires. Je crois que c'est encore une autre aide sociale qui passe encore faire de la prévention et de l'aide sociale. Mais en fait, on a quand même la collectivité qui finance l'accueil des gens du voyage pour qu'ils puissent accéder aux hôpitaux et l'on a encore une autre aide qui vient faire de la prévention sur place.

Je ne suis pas sûr que tous les publics aient autant de sollicitations et d'aides pour l'accès aux soins. Je voulais bien avoir votre sentiment à ce sujet, sachant qu'il y a d'autres subventions qui ne sont pas forcément répertoriées, mais je me rappelle qu'ils sont aussi dans une prévention et une aide sociale avec un centre itinérant. Je cherchais le mot, c'était le centre itinérant qui va entre le 12 et le 16, d'ailleurs.

Même si vous dites, Monsieur Paris, que ce n'est pas un très gros montant, quand on regarde le tableau de financement, il y a deux cases. Il y a en effet l'aide de la Ville pour 9 600 euros et en face « Prestations de services. » Il n'y a pas de détail, enfin c'est quand même très succinct. J'attire votre attention sur cette accumulation d'aides qui sont toujours un peu orientées sur les mêmes prestations. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Paris ? »

M. Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

« Madame Montandon, avant que les gens du voyage ou des personnes de leur famille arrivent dans un hôpital parisien, je crois qu'il est utile d'éviter au maximum qu'ils y arrivent en mettant en place des politiques de prévention. Je crois que c'est un impératif sanitaire et social que nous devrions tous partager.

Si ce n'est l'impératif sanitaire et social, puisque vous semblez voir le problème uniquement en fonction des coûts, je crois que ces 7 200 euros sont bien investis justement pour éviter des pathologies plus graves qui coûteraient beaucoup plus cher à la collectivité nationale. Je pense que c'est plutôt de bonne politique que de mener ces politiques de prévention et que de dépenser ces 7 200 euros.

Quand vous dites que ce n'est pas assez renseigné, en tout cas que la fiche concernant cette association n'est pas assez renseignée, je trouve que pour le coup, l'exposé des motifs l'est assez puisqu'il détaille justement le nombre d'interventions, c'est-à-dire 2 fois par mois, de l'infirmière qui tourne auprès des gens du voyage de l'aire d'accueil du Bois de Vincennes. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Paris. Je mets donc cette DSP 25 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 23 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-103 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DU 20250125 : PLU – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais au DU 125 : PLU, modification simplifiée, non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public. Monsieur Nicolas Rouveau pour nous la présenter. Monsieur Margain et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. »

Monsieur Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Vous savez que nous avons voté le PLU bioclimatique l'année dernière. Je ne vais pas revenir sur les avancées de ce PLU. Aujourd'hui, il nous est proposé une modification simplifiée pour corriger toutes les petites coquilles qu'il y avait dans le texte. Pour le 12^e arrondissement, ce sont 3 petites corrections, le « kisoque » place de la Nation devient kiosque de la place de la Nation. L'élément avec un « P » au milieu devient « l'élément du kiosque Courteline ». Enfin, il y avait dans l'annexe 10 deux fois la description du parc de Bercy, une seule est retenue. Ce sont des modifications de forme pour ce PLU, pour qu'il soit parfait. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Rouveau. Effectivement, c'est important. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Monsieur Rouveau, vous avez été très simple, voire peut-être trop simple. Il est très étonnant, 6 mois après avoir adopté le PLU, d'avoir déjà des modifications. Effectivement, vous avez présenté les corrections mineures. Honnêtement, des erreurs d'écriture ou matérielles n'ont pas d'impact sur l'application de la norme. Au contraire, une multiplication des modifications constitue pour moi un plus grand risque d'insécurité juridique.

Mais vous avez oublié un détail, c'est que cette délibération vise aussi la suppression de l'évaluation environnementale via une procédure de modification simplifiée. C'est plus surprenant, puisque l'on doit vous croire sur parole lorsque vous dites que dans certains cas très simples, vous estimez qu'il n'y aura pas d'impact d'environnement, alors même que c'est l'évaluation environnementale qui servait à déterminer ces impacts. J'imagine que les services ont expliqué que les procédures seraient trop lourdes, etc. Autant je suis favorable à la simplification des procédures pour les usagers, pour les citoyens en matière d'environnement ou dans tout autre domaine, autant pour les domaines aussi techniques et aussi encadrants qu'un PLU, j'estime que ces procédures de consultation nous aident, nous politiques, ou aident l'exécutif lorsqu'il doit donner son avis sur des autorisations d'urbanisme pour avoir la décision finale la plus éclairée possible.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Cette suppression pose problème et c'est la raison pour laquelle nous allons voter contre cette délibération. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Je me suis penchée sur l'ensemble de la délibération. Vous avez noté les modifications dans le 12^e, qui sont effectivement plus ou moins importantes. Mais vous avez dans d'autres arrondissements des modifications qui sont extrêmement substantielles sur des immeubles que l'on requalifie ou sur un certain nombre d'îlots qui n'étaient pas constructibles parce qu'ils étaient dans l'ancien PLU déjà mis sur une certaine nomenclature, et on la change. Encore une fois, on apprécie différemment ce que vous appelez des choses simples et des choses pas simples.

Nous avons déjà voté de toute façon contre ce PLU bioclimatique. Il est évident qu'avec ces changements qui sont des changements arbitraires sans justification, sinon qu'on aurait laissé sous-entendre qu'il y avait des petites coquilles et qu'éventuellement ces petites coquilles, ce n'était pas grave. En fait, il y a énormément de choses très importantes à l'intérieur de ces délibérations. J'en veux pour preuve dans les arrondissements du 11^e, du 20^e et du 18^e. Nous nous sommes étonnés de votre manière extrêmement élégante, mais quand même très rationnelle et désinvolte de présenter des modifications majeures.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Margain. Vous serez dans la constance de votre position sur le PLU bioclimatique. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

« Je vais répondre, Madame la Maire, parce qu'on dit que je suis désinvolte. J'aimerais bien répondre, parce que je pense que c'est votre travail d'élu qui est désinvolte, Monsieur Margain, puisque vous n'avez pas vraiment lu le document sur lequel vous parlez. Il n'y a aucune modification majeure dans le 19^e, dans le 18^e, dans le 20^e. Je suis élu du 12^e donc effectivement, je vous présente ce qu'il se passe dans le 12^e. Je pense que ce Conseil d'arrondissement vote pour ce qu'il se passe dans le 12^e. Je laisse mes collègues élus répondre pour les autres arrondissements.

Sur le reste des modifications, il y a une suppression d'un emplacement réservé, un déplacement de filets de hauteur et trois suppressions d'espaces libres protégés. Aucun dans le 18^e, dans le 19^e, dans les arrondissements que vous avez cités.

Tout le reste, ce sont des corrections de coquilles dans les annexes. Si vous lisiez le document, vous seriez peut-être un peu moins désinvolte et vous travailleriez peut-être bien vos dossiers



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

avant de vous exprimer en conseil, ce serait peut-être mieux. Ce n'est pas moi qui suis désinvolte, puisque j'ai moi-même lu le document, contrairement à vous.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Pour répondre à Monsieur Seingier qui était quand même plus constructif, il n'y a pas de suppression de l'évaluation environnementale. Le PLU bioclimatique a été cadré, il y a eu une évaluation, etc. Quand on fait une modification simplifiée, il n'y a pas besoin d'évaluation environnementale, comme je vous l'ai expliqué. Ce sont des coquilles, cela ne change pas l'impact environnemental qu'a ce PLU Sur Paris. Il y a une auto-évaluation qui vous est présentée, mais ce sont des changements tellement mineurs que cela n'a pas d'impact par rapport à ce qui avait été présenté quand on avait voté le PLU il y a un an.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Je mets cette DU 125 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-105 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DU 20250148 : Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine" - Engagement des études.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous continuons avec la DU 148 : création d'un site patrimonial remarquable en lien avec les biens inscrits au patrimoine mondial Paris, Rives de la Seine. Engagement des études. Monsieur Bouigue, vous allez nous la présenter. Monsieur Singer, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Je vais faire très rapide puisque Paris Rives de Seine, c'est un bien qui est inscrit au patrimoine de l'UNESCO depuis 1991. Il avait un premier périmètre qui a souhaité être étendu. Aujourd'hui, ce périmètre part du Viaduc d'Austerlitz et va jusqu'au pont de Bir-Hakeim.

Comme vous le savez, il y a eu la volonté de renforcer la protection concernant ce bien, et notamment d'y inclure un point particulier que sont les quais de Seine qui n'étaient pas jusqu'à présent inscrits dans la protection. Il y a donc la volonté de passer à une protection renforcée qui donne lieu à ces sites patrimoniaux remarquables.

Puis, il y a derrière la proposition, avec cette délibération, d'engager les études pour qu'il y ait cette création d'un nouveau site patrimonial remarquable, qui a un périmètre qui est étendu et qui inclut dans ce périmètre étendu une protection particulière, puisqu'elle engage aussi les quais de Seine qui, jusqu'à présent, bénéficiaient des protections liées aux bâtiments comme étant accolées et non pas d'une protection en tant que telle. Avec les études qui vont être faites, on va pouvoir protéger directement les quais de Seine. On a donc une délimitation d'un périmètre pour cette étude des nouveaux SPR qui prend les 7 premiers arrondissements et le secteur UNESCO, qui relèvent donc du 8^e, 12^e, 13^e, 15^e et 16^e.

Voici pour la délibération telle qu'elle est proposée. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Je vous rassure, nous allons voter favorablement cette délibération. Notre groupe souscrit à la volonté de préserver le patrimoine mondial.

Toutefois, je vous écoutais bien, Monsieur Paris, tout à l'heure, vous avez parlé du risque d'un Paris vitrifié. Ce type de procédure, qui est encadrée par le Code du patrimoine, risque parfois de rendre une application trop rigide de la réglementation si on veut adapter ensuite les quais de Seine. Nous insistons dans notre groupe sur la nécessité, lorsqu'il y aura l'enquête publique, d'associer plus étroitement les riverains et les acteurs économiques, plus étroitement que la procédure ne



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

le prévoit, pour justement ne pas figer les rives de Seine à de simples lieux d'oisiveté et permettre aussi leur adaptation aux enjeux économiques et aux enjeux climatiques. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Monsieur Bouigue pour vous répondre. »

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Très bien, Monsieur Seingier. Cela fera partie, je pense, des débats qu'on aura sur ce qui est la protection appliquée, les SPR concernant ces sites. C'est quand même une protection qui est renforcée. Mais je vous rassure, dans Paris, les protections renforcées ne seront pas que dans les SPR. On en a dans beaucoup d'endroits autres, parce que des monuments obligent à ce qu'il y ait des protections particulières. En l'occurrence, il y aura effectivement des arbitrages. Mais quand il y aura des dépôts de dossiers, ceux-ci seront notamment des dossiers qui seront vus et certifiés conformes avec l'ABF. Il n'y aura pas de moyen d'aller en contestation sur les avis qui seront ceux de l'ABF. Il faudra bien discuter avant, Monsieur Seingier, je vous le confirme, pour qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise à la fin. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Et discuter avec l'ABF, c'est toujours un vrai plaisir.

Je mets la DU 148 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-106 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DVD 20250062 : Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros).

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la dernière délibération pour Mathieu Delmestre. Madame Atlan-Tapiero s'est inscrite sur cette délibération, sur la DVD 62 : actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrit dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! », subventions aux associations pour 33 500 euros. Monsieur Delmestre, c'est à vous de nous la présenter. »

Monsieur Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame le Maire. L'objet de la délibération, c'est une série de subventions pour des associations. Il y en a 10 qui interviennent. Il y en a 2 plus particulièrement dans le 12^e.

Les projets ont pour but de créer ces différences sur les associations, des campagnes de sensibilisation concernant l'apaisement d'espaces publics, l'accompagnement des politiques de mobilité piétonne, des réflexions sur le genre et l'espace public à travers des marches exploratoires et je reviendrai tout à l'heure notamment sur la place des Gall, organiser des événements festifs et animer des rues et créer des lieux de vie partagés de réappropriation de l'espace public. Mais ce n'est pas dans ce cadre-là que les deux associations du 12^e qui interviennent - que sont en l'occurrence A places égales rue de l'avenir à l'époque où nous avons la mairie, je ne sais pas si Madame Atlan-Tapiero, vous aviez vu qu'ils avaient sorti un petit fascicule pour une meilleure cohabitation entre le piéton et le vélo. Ils travaillent beaucoup sur ce sujet. Ils vont le faire, notamment en lien avec les habitants et les conseils de quartier. Ils avaient fait pas mal le tour des conseils de quartier notamment.

À places égales, ils interviennent aussi sur différents événements. Notamment, ils étaient intervenus, ils l'ont rajouté dans cette délibération, sur le Conseil d'arrondissement du 12^e. Ils étaient intervenus notamment lors d'Embellir votre quartier 1 et 2, au moment des phases de concertation. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Delmestre. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur Delmestre. Vous savez que sur ce sujet, nous sommes assez rarement d'accord. Ce qui me surprend dans cette délibération, c'est qu'elle s'appuie dans l'exposé des motifs essentiellement sur le Code de la rue et le plan piéton pour justifier l'attribution des subventions. Or vous oubliez, et depuis très longtemps, depuis que vous avez organisé ce plan vélo, qu'il y a un code supérieur au Code de la rue, qui est le Code de la route qui rend le piéton prioritaire sur tout véhicule quel qu'il soit, deux-roues ou véhicule camion.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Il nous semble que, malgré les annonces, la volonté politique n'est pas là. En effet, ce ne sont pas pour nous les marchés exploratoires ni les pièces de théâtre qui sécurisent l'espace public. Ce qui sécurise l'espace public, c'est un vaste plan de réfection des trottoirs et de la chaussée, un meilleur éclairage le soir pour se sentir en sécurité, et aussi réorienter les consignes qui sont données aux agents, notamment à la police municipale, des consignes de verbalisation.

Dans cette délibération, à part 60 millions de piétons puisque j'ai tout regardé, même si cela ne concerne pas le 12^e et rue de l'Avenir, il y a peu d'actions qui sont en lien avec l'objet qui est décrit dans la délibération. C'est ce qui est extrêmement étrange.

Nous allons bien sûr nous abstenir sur cette délibération, malgré les éclaircissements que vous avez bien voulu apporter, mais qui ne vont absolument pas dans le sens d'une amélioration réelle et sérieuse des mobilités et de l'apaisement des relations entre les piétons et les cyclistes. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Sur les trottoirs, sachez que j'ai appris il y a quelques jours que maintenant, c'est l'équivalent de deux terrains de foot - cela parle plus que le nombre de mètres carrés - que nous avons réalisé en plus dans le 12^e arrondissement. Monsieur Delmestre ? »

Monsieur Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Pour vous répondre rapidement, Madame Atlan-Tapiero, je ne sais pas si l'on est si opposés que cela. En l'occurrence, c'est que dans la ville, et on l'a depuis quelques années, il y a une augmentation très importante du nombre de cyclistes dont on peut quand même se réjouir les uns, les autres. Forcément, il doit y avoir aussi une relation à l'espace public qui est différente. Il faut aussi apprendre un peu plus aux piétons et aux cyclistes à pouvoir vivre ensemble. Il est important, je pense, que l'on puisse aussi avoir des associations qui puissent accompagner ces choses-là et travailler aussi sur la pédagogie.

Vous parliez de la verbalisation. On entend exactement la même chose des deux côtés : soit vous verbalisez trop les cyclistes, soit vous verbalisez les automobilistes. Quand on nous le reproche des deux côtés, c'est qu'on ne doit pas être si loin du point d'équilibre. En l'occurrence, vous êtes d'un côté. En ratio, ce n'est pas le cas, mais ce n'est pas grave. Il n'y a pas de souci à ce niveau-là. Vous parliez d'éclairage et de tout ce qui va avec. Justement, à place égale, c'est aussi leur rôle de pouvoir travailler sur l'espace public, sur le ressenti de l'espace public et de travailler justement sur où est-ce qu'il faut en rajouter. Pardon de pouvoir travailler avec des habitants qui ont envie de s'investir dans la ville et de pouvoir travailler avec eux. Je ne vois pas le sujet, en tant que tel. Je n'aurai pas grand-chose à dire de plus, mais je ne vois pas en quoi on est en désaccord complet sur des actions qui s'appuient sur d'autres actions. Oui, il faudra de la verbalisation et tout ce qui va avec, et on le fait aussi. Mais oui aussi, il faut qu'il puisse y avoir des échanges et s'appuyer aussi sur les associations qui ont envie de s'engager justement pour un espace public plus apaisé et mieux partagé. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

« Merci beaucoup, Monsieur Delmestre. Je mets aux voix la DVD 62. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 24 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-108 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Vote global :

Délibération n°DAC 20250008 : Subvention de fonctionnement (25 000 euros), convention **financière et convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec l'association "Cirque Ici"**.
(DELIB 12-2025-077 AVIS)

Délibération n°DAC 20250012 : Subventions (1 195 000 euros) et avenants à convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse, Paris Centre, les 11e, 12e, 18e et 20e arrondissements de Paris.
(DELIB 12-2025-078 AVIS)

Délibération n°DAC 20250185 : Subventions (43 000 euros) et conventions avec cinq écoles de musique associatives.
(DELIB 12-2025-079 AVIS)

Délibération n°DAC 20250186 : **Subventions d'investissement (208 000 euros) à quatre associations de pratique artistique et conventions.**
(DELIB 12-2025-080 AVIS)

Délibération n°DAC 20250399 : Subventions (300 000 euros) à cinquante-six associations et **quatre organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de soixante** et un projets, et signature de vingt-trois conventions.
(DELIB 12-2025-081 AVIS)

Délibération n°DAE 20250033 : Subventions et conventions (6 265 000 euros) avec cent trois structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.
(DELIB 12-2025-082 AVIS)

Délibération n°DAE 20250055 : Subvention (70 000 euros), à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.
(DELIB 12-2025-083 AVIS)

Délibération n°DASCO 20250032 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros) - Subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros).
(DELIB 12-2025-084 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DFPE 20250049 : Subvention (1 659 331 euros), avenant n°1 à l'Association **“Pour l'Accueil de Tous les Enfants” (APATE), dans le 11^e arrondissement de Paris**, pour ses six établissements d'accueil du jeune enfant.
(DELIB 12-2025-089 AVIS)

Délibération n°DFPE 20250072 : Subvention (928 074 euros) et avenant n°1 à l'association **“Esperem” pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance**.
(DELIB 12-2025-090 AVIS)

Délibération n°DFPE 20250074 : Subvention (80 408 euros), avenant n°1 avec l'association **“Les Pieds Tendres”, dans le 12^e arrondissement**, pour la crèche parentale située au 10-12, passage Abel-Leblanc, dans le 12^e arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2025-091 AVIS)

Délibération n°DFPE 20250118 : Subvention (31 495 euros) et convention avec l'association "Les crocos", dans le 12^e arrondissement, pour la réalisation des travaux de mises aux normes et de rénovation de la crèche parentale située 180 avenue Daumesnil, dans le 12^e arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2025-092 AVIS)

Délibération n°DGRI 20250010 : Subventions (80 000 euros) et conventions avec dix-huit **associations dans le cadre de l'appel à projets “Label Paris Europe 2025”**.
(DELIB 12-2025-093 AVIS)

Délibération n°DGRI 20250011 : Subventions (72 400 euros) et conventions avec quatorze **associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris**.
(DELIB 12-2025-094 AVIS)

Délibération n°DPE 20250010 : Subventions (570 000 euros) et signature de conventions **pluriannuelles avec vingt structures œuvrant pour le réemploi**.
(DELIB 12-2025-098 AVIS)

Délibération n°DPMP 20250002 : Subventions (293 398 euros) et conventions à cent une associations et un SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025.
(DELIB 12-2025-099 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°DSOL 20250099 : Subventions (11 000 euros) à quatre associations pour leurs **actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs**.
(DELIB 12-2025-101 AVIS)

Délibération n°DU 20250047 : **Cession à AXIMO d'un lot de copropriété dans l'immeuble au 22-24 rue de Cotte, dans le 12^e arrondissement de Paris**.
(DELIB 12-2025-104 AVIS)

Délibération n°DVD 20250056 : Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec deux associations.
(DELIB 12-2025-107 AVIS)

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous sommes désormais arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet des demandes d'inscription.

Je vais donc mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement intérieur, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour, mais n'ayant pas fait l'objet d'inscription. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable aux projets de délibération du Conseil de Paris visés en objet, d'approuver les projets de délibération et met aux voix ces propositions.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°V122025-010 : **Vœu relatif à une refonte urgente de la stratégie de propreté** dans le 12^e arrondissement, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris 12e.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à l'analyse des vœux. Il y a un seul vœu pour ce Conseil d'arrondissement : vœu relatif à une refonte urgente de la stratégie de propreté dans le 12^e arrondissement, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris 12^e. Madame Montandon, c'est à vous. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je sais que c'est un sujet récurrent, mais il est vrai que nous recevons de nombreux témoignages de personnes sur les sites dégradés en matière de salubrité, du mécontentement sur la propreté en général. Je vous passerai tous les détails, parce qu'ils sont énumérés dans mon vœu. Mais en effet, il s'agit des dépôts sauvages, de l'encombrement des déchets qui peuvent joncher les trottoirs, de l'entretien des pieds d'arbres, sujet aussi récurrent dans cet hémicycle. La recrudescence des rongeurs, et aussi l'état de certaines poubelles publiques qui sont souvent non vidées, éventrées ou encore sans sacs.

Malgré la bonne volonté et l'engagement quotidien des agents de la Ville, ceux-ci sont souvent confrontés à une gestion de carrière inadaptée qui ne les valorise pas assez. Ils ne disposent pas non plus d'outils modernes et de moyens suffisants pour exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

C'est pour cela que nous avons, à travers ce vœu, voulu attirer de nouveau votre attention pour vous demander un véritable choc en matière de propreté, ce que j'appelle une refonte urgente en effet de la stratégie, en vous donnant des pistes. Tout d'abord, peut-être, de cesser les coupes budgétaires dans l'entretien de la voirie, qui n'ont cessé depuis une dizaine d'années, de vous appuyer aussi sur des outils modernes qui permettent d'améliorer la gestion de la propreté, d'essayer aussi de revoir la gestion des ressources humaines dans les services de propreté afin justement que les agents soient mieux valorisés et avec des perspectives de carrière. Enfin, qu'il y ait un suivi renforcé de leurs prestations avec une mobilisation accrue des bailleurs sociaux qui doivent être vraiment partie prenante. Et aussi peut-être de mentionner le fait de renforcer les panneaux qui indiquent les sanctions, notamment pour les dépôts sauvages qui sont un véritable fléau dans notre ville et aussi dans nos bois.

Merci, Madame la Maire. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Je suis chargée de vous répondre. Je dois vous avouer mon ultime étonnement à la lecture de ce vœu. Mais vous le rappelez, ce n'est pas le premier, ce ne sera pas le dernier. Vous n'allez pas être étonnée par ma réponse, avec un vœu qui pointe une fois encore du doigt le travail des agentes et des agents de la propreté du 12^e arrondissement, qui méritent pourtant que nous les remercions chaleureusement.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Ce que votre vœu ne mentionne pas, c'est la notion d'incivilités qui, dans la grande majorité des cas, explique que certaines zones puissent parfois donner un sentiment de négligence. Mais nous avons une responsabilité collective à porter dans la gestion de nos déchets, dans la manière d'appréhender l'espace public, et j'y reviendrai.

De mon côté, je souhaite de nouveau saluer l'engagement des agentes et des agents de la division territoriale du 12^e arrondissement, et les remercier pour leur important travail, même le dimanche et les jours fériés.

En la matière, il existe toujours un axe de progression. Permettez-moi de vous donner quelques éléments chiffrés concernant notre stratégie dans le 12^e arrondissement, stratégie qualifiée d'action-réaction. La division territoriale du 12^e est composée de 6 ateliers territoriaux, 4 ateliers matins de 6 heures à 13h54 et 2 ateliers après-midi de 12h24 à 20h12, un atelier engins matin de 5h17 à 13h54, un atelier engins après-midi de 12h24 à 20h12. Un espace Tri Carnot, effectif de 250 agents sans les encadrants, 3 ateliers de collecte, effectif 85 agents sans les encadrants et l'ensemble des agentes et agents de la DT 12 avoisine les 335 agentes et agents.

Le 12^e arrondissement est divisé en trois secteurs : A, B et C. Chaque secteur est divisé en plusieurs cantons. Secteurs A : 31 cantons. Secteur B : 30 cantons. Secteur C : 38 cantons. Les cantons prioritaires, renouvellement des souillures importantes, sont balayés tous les jours. Les autres cantons sont balayés en moyenne 4 à 7 fois par semaine. Les ateliers étant en roulement, avec une moyenne de 120 agents et agentes de terrain présentes et présents chaque jour pour l'entretien de l'arrondissement sur un effectif de 250 agentes et agents, soit un effectif moyen pour les 85 agentes et agents de la collecte de soirée qui sont en roulement.

100 kilomètres de trottoirs sont nettoyés quotidiennement, l'équivalent d'un trajet Paris-Rouen tous les jours. 40 650 tonnes de déchets par an, soit l'équivalent de 18 piscines olympiques. On n'a même pas deux piscines olympiques dans l'arrondissement. 60 000 demandes d'enlèvement d'objets encombrants, 1 objet toutes les 5 minutes en une journée de 12 heures. En avril 2025, 2 523 interventions de balayage des cantons sur l'ensemble de l'arrondissement, matin et après-midi. Chaque canton est donc balayé en moyenne 6 fois par semaine. Chaque rue de l'arrondissement est lavée au moins une fois par semaine, soit 151 interventions, sans compter les marchés et actuellement, les abords de la mairie tous les jours. Les aspiratrices sont également intervenues 198 fois en avril 2025.

Le travail est remarquable et remarqué pour celles et ceux qui veulent bien le voir. Ce travail donne le vertige et mérite toute notre admiration, parce qu'il est en continu. Quand une équipe me dit « Je viens de travailler » et qu'une heure après, elle repasse et que tout est souillé, croyez-moi, cela donne un coup au moral. Il faudrait surtout que ce travail mérite notre respect. Je le répète souvent : le meilleur déchet est quand même celui que nous ne produisons pas. On en est loin.

En attendant d'arriver à cet objectif ultime, en tous cas, j'y travaille tous les jours, croyez-moi, nous avons une ambitieuse politique de déploiement des Trilib' à l'échelle de l'arrondissement et on peut quand même les saluer. En fait, nous sommes l'arrondissement où les Trilib' ont été le plus vite et le plus déployés, et notamment accompagnés des biodéchets. Les Parisiens ne sont pas très bons en tri, mais le 12^e performe par rapport à ce tri. On ne va pas s'en priver.

Concernant ce fameux tri sélectif et le fait d'améliorer le traitement des déchets : 40 Trilib' ont été installés et d'autres sont en cours de déploiement pour avoir un maillage optimal sur le 12^e. Quand on me demande des installations de Trilib', croyez-moi, on trouve une solution dans les mois qui suivent. 15 bacs de déchets alimentaires sont également présents sur l'ensemble de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

l'arrondissement. Je rappelle que le déchet alimentaire est composé de 80 % d'eau, donc les envoyer à l'incinération est un peu une hérésie. Brûler de l'eau, je ne sais pas faire. Je trouve cela complètement fou, à l'époque où on doit sauver notre planète.

Notre politique passe également par la prévention et des explications auprès des différents publics. Je pense qu'on ne ménage pas nos efforts en la matière, même sur les moments festifs. Pour vous donner un exemple récent, le plan mégots a été lancé aujourd'hui pour lutter contre le jet des mégots dans l'espace public. Croyez-moi, celles et ceux qui me connaissent et qui me suivent dans la journée, il ne se passe pas une journée où je ne le constate pas moi-même et je le verbalise. Si tout le monde verbalisait le passant ou la passante qui jette son mégot ou son papier par terre, peut-être que collectivement, on arriverait à autre chose.

Concernant les coupes budgétaires, je suis particulièrement surprise. D'autant plus que Madame Péresse, qui était votre candidate à l'élection présidentielle, déclarait « Je veux supprimer 200 000 postes de fonctionnaires. » C'est-à-dire qu'un départ à la retraite sur trois ne sera pas remplacé. L'objectif est de faire 17 milliards d'euros d'économies, ce qui n'est pas du tout le cas à la Ville de Paris et encore moins dans le 12^e.

C'est d'autant plus ironique que votre nouveau chef de parti, Monsieur Retailleau, fait partie d'une équipe gouvernementale qui réduit drastiquement le budget des collectivités territoriales. Je ne sais pas par quel miracle on va arriver à résoudre cette équation, concrètement. J'attends des pistes concrètes de travail.

Par ailleurs, cette petite précision : le budget de la voirie n'est pas le même que celui de la propreté, ce sont deux directions différentes.

Vous demandez ensuite qu'une stratégie adaptée aux réalités du terrain soit mise en œuvre en s'appuyant sur des outils modernes tels qu'une cartographie des signalements pour optimiser les tournées d'intervention, des capteurs connectés et un suivi en temps réel des opérations. Je trouve cette proposition excellente, tellement excellente qu'elle s'appelle DMR - Dans Ma Rue -. C'est une application mobile qui existe depuis 2019 et qui permet de signaler les anomalies dans l'espace public, que ce soit dans la voirie, de la propreté, des espaces verts, etc. Lorsqu'une personne fait un DMR, celui-ci est directement envoyé aux équipes compétentes, ce qui permet une efficacité de traitement en temps réel. Sachez que nous, élus, on est les plus actifs sur le DMR. Tout le monde passe par là et je vous assure, cela marche de mieux en mieux.

Pour vous donner quelques chiffres, en 2024, 40 869 DMR dans le 12^e arrondissement, 40 014 DMR ont été traités par les services de propreté. Cela représente 3 405 DMR par mois, 69 par jour. En termes d'efficacité, cela représente 98 % des DMR traités. En 2025 : 10 218 DMR. - il y en a moins, puisqu'on n'a pas fini 2025 - ont déjà été déposés par des Parisiennes et Parisiens et traités par la propreté. C'est juste incroyable.

Comme vous pouvez le constater, Madame Montandon, la division territoriale du 12^e est plutôt efficace et suit de près les prestations de nettoyage. Malheureusement, c'est un éternel recommencement.

Des actions locales sont menées par les divisions lors d'animations de quartiers ou d'animations en pied d'immeuble qui peuvent être mises en place par les divisions territoriales à la demande des bailleurs. Lors de ces opérations, les principaux sujets abordés concernent le tri des déchets. Pour le 12^e, la chargée de communication, accompagnée des encadrants locaux ou médiateurs de la police municipale, intervient ponctuellement aussi auprès d'immeubles de bailleurs sociaux pour leur rappeler la réglementation. Croyez-moi, c'est un travail de longue haleine. La pédagogie, c'est l'art de la répétition, notamment en matière de présentation des déchets à la



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

collecte. Je crois que depuis 5 ans, depuis que nous sommes en responsabilité, on a tout mis en œuvre pour pouvoir faire œuvre de pédagogie.

Concernant le dispositif des panneaux mobiles en fonction des sites souillés et du type de souillure, déjections canines, épanchement d'urine, dépôts sauvages, etc., les messieurs qui urinent dans la rue, je crois que j'en ai aussi un par jour à peu près. C'est facile, quand on est à vélo : effectivement, on capte vite ces personnes-là. Là aussi, c'est une responsabilité collective. Recenser par les encadrants de proximité, des panneaux adaptés à la situation sont installés sur des périodes de 2 à 3 semaines. Si aucune amélioration après le retrait des panneaux, la DT demande à la police municipale de faire des campagnes de verbalisation.

Je vous rappelle aussi que les panneaux pour ne pas faire uriner son chien ou autre animal à quatre pattes dans nos plantations, c'est aussi vain, malheureusement encore.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux sont pleinement impliqués dans la démarche Immeuble zéro déchet, avec 43 résidences sociales inscrites au démarrage du projet en 2025 zéro déchet parce que le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Ceci est au programme local de prévention des déchets adopté en décembre 2024 qui permet de réduire les déchets, d'améliorer la qualité du tri et d'éviter les dépôts sauvages en accompagnant les habitantes et habitants à mieux appréhender les quantités de déchets qu'ils produisent et à adopter les bons gestes.

Des diagnostics seront conduits aussi dans ces immeubles, ainsi qu'une phase de sensibilisation aux habitantes et habitants aux bons gestes dès le mois de juin prochain, en lien avec les gardiens et gardiennes d'immeubles. L'objectif à l'horizon 2030 est de déployer plus de 1 000 immeubles zéro déchet.

Je passerai sur les feuilles mortes. Ce n'est pas encore la saison, même si elles tombent de plus en plus précocement. Je pensais, Madame Montandon, que vous aviez été très attentive durant les écoutes des experts de la MIE bois qui rappelaient les intérêts notamment bioclimatiques et surtout pour la biodiversité des herbes folles. Effectivement, les mauvaises herbes, cela n'existe pas pour ces personnes-là. Il est vrai qu'après, cela peut être une histoire effectivement très subjective de goût. Mais en tout cas, on sait qu'elles nous sont encore précieuses et que si votre écologie est à géométrie variable, la mienne ne l'est pas. Les herbes folles ont toute leur place aussi dans notre arrondissement.

Vous parliez du bois, je vous rappelle où l'on a enlevé en début de cette mandature toutes les corbeilles. Qu'est-ce qu'il s'est passé ? C'est contre-intuitif : le bois est beaucoup plus propre parce qu'il est beaucoup moins souillé.

Je rêve d'une ville sans poubelles, comme nous l'avons réalisé dans le bois de Vincennes, et que cela marche. Mais pour cela, il faut que collectivement, nous nous y mettions. Vous ne m'entendrez jamais taper sur les équipes du 12^e de la propreté qui, encore une fois, font un travail remarquable. J'espère que les chiffres assésés dans cette réponse vous permettront de prendre l'ampleur de leur intervention quotidienne et je le rappelle, même le dimanche et les jours fériés. Merci. »

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Le vœu de Madame Montandon est l'occasion de donner une communication sur la propreté. En vous entendant bien, vous avez quand même noté qu'il y a beaucoup de choses à améliorer. Évidemment, il faut souligner le mérite des agents, mais ils doivent être encouragés et valorisés. Cela passe par une nouvelle stratégie de la propreté.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Sur l'incivilité, vous avez tout à fait raison. Vous ne pouvez pas être partout, parce que j'ai l'impression que vous êtes la cantonnière du 12^e. Cela peut faire partie d'une nouvelle stratégie de propreté de mieux organiser les infractions.

Concernant les actions-réactions, j'utilise " Dans ma rue" et je peux vous dire cela marche, évidemment. Mais parfois, le délai est très long et l'on a des classements d'incidents un peu rapides. J'ai déjà eu des incidents notés qui ont été classés et quand je retourne sur place, le problème est toujours là, donc je le note. Ce sont des choses qui remontent souvent parce qu'effectivement, les gens utilisent « Dans ma rue. » Parfois, ils sont surpris des classements un peu rapides.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'une nouvelle stratégie de la propreté est envisageable. Je suis moins optimiste que Madame Montandon, je ne pense pas que ce sera voté aujourd'hui et j'attends avec impatience les élections, mais je vais voter quand même favorablement à ce vœu. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. D'autres explications de vote ? Je mets un avis défavorable de l'exécutif. Monsieur Marque ? »

Monsieur Sébastien Marque, conseiller **d'**arrondissement, délégué auprès de la mairie du 12^e arrondissement :

« Je vais faire extrêmement court. La chose qui m'a le plus interpellé dans ce vœu, c'était la stigmatisation des bailleurs sociaux qui devaient participer au nettoyage des rues, comme si les bailleurs sociaux étaient forcément pourvoyeurs de populations qui allaient plus salir qu'ailleurs. Évidemment, on votera contre. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Marque.
Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 23
Abstentions : 00	NPPV : 00



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable.
Le vœu est rejeté.

(DELIB 12-2025-109 VŒU)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

Délibération n°Q122025-005 : Question orale de Valérie Montandon et des élus du groupe **Changer Paris 12, relative au Jardin d'Agronomie Tropicale.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la question orale de Valérie Montandon sur les groupes chargés de Paris 12 relative au Jardin d'Agronomie tropicale. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Peut-être en préambule de ma question vous dire que fin 2024, nous avons abordé le sujet justement du jardin d'agronomie tropicale. Il me semblait que justement, il avait été stipulé qu'en janvier, il y aurait des avancées qui seraient visibles. Or à notre connaissance, mais peut-être que vous allez nous donner des informations ce soir, il n'y en a pas forcément eu.

Là aussi, je voudrais éviter de relire la question orale, vous l'avez tous sous les yeux. Il y a nécessité d'améliorer l'entretien de ce site, les stèles mémorielles ont en effet besoin d'être entretenues et souvent, ce sont les associations d'anciens combattants qui s'en chargent.

On a déjà eu ce débat sur les toilettes publiques dans ce lieu, mais vu qu'il a aussi vocation à accueillir différents publics pour des périodes plus ou moins longues et des touristes par exemple, et qu'on sait très bien dans les bois, il n'y a pas forcément de possibilité, voilà un sujet qui mérite d'être traité.

Bien sûr, il y a aussi toute la partie historique, la nécessité d'utiliser ce lieu pour faire de la pédagogie sur l'histoire. Le potentiel pour nous n'est pas encore déployé.

Tout cela pour vous demander en effet, Madame la Maire, de bien vouloir nous donner des précisions. Il y a un budget participatif qui a été voté dans le cadre de l'initiative Sublimier nos squares, parcs et jardins. Aujourd'hui, nous avons besoin de savoir où cela en est, où en est le phasage. C'est pour cela que nous vous demandons où en est la mise en œuvre du projet voté dans le cadre du budget participatif. Un calendrier de réalisation a-t-il été établi et si oui, quel en est le séquençage ? Enfin, comment la Ville de Paris entend mieux associer les acteurs locaux, les usagers et les habitants à la préservation et la valorisation de ce lieu emblématique de Paris ?
Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Madame Havet pour vous répondre. »

Mme Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Madame Montandon, nous savons tout l'intérêt que vous portez au jardin d'agronomie tropicale, au sujet duquel vous nous avez souvent interrogés et vous nous interrogiez en effet en décembre de l'année dernière. Je vous comprends, le jardin d'agronomie tropicale est l'une des pépites qui sont nombreuses de notre Bois de Vincennes.

Je me permets, dans un premier temps, de vous répondre au sujet des commémorations et d'apporter une correction à ce qui est affirmé, parce que des événements mémoriels y ont bien lieu. Ils sont organisés en lien avec le secteur associatif de la mémoire. Ce sont des



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

commémorations qui se déroulent tout à fait convenablement et qui obtiennent d'ailleurs régulièrement le soutien de la Ville de Paris.

Le jardin d'agronomie tropicale, qui est apprécié des visiteurs et visiteuses nombreuses pour son calme, mais aussi pour son ambiance particulière, ne manque pas d'entretien en réalité. Vous parlez d'un jardin envahi par les ronces et d'un jardin en partie à l'abandon. Or, cela ne reflète absolument pas la réalité. Bien au contraire, c'est un jardin qui fait l'objet d'une attention très particulière et soutenue des jardiniers et des jardinières de la DEVE, dont je ne peux pas vous laisser dénigrer le travail.

En réalité, ce jardin fait l'objet d'un mode de gestion qui est proche du jardin naturel. Il n'est pas entretenu comme un jardin haussmannien patrimonial. Il a toujours été très intégré au bois et comporte ainsi des éléments que l'on pourrait qualifier de plus sauvages, qui font partie de son identité. Nos jardiniers et jardinières appliquent, comme dans beaucoup d'autres squares et jardins, les principes de la gestion différenciée ne constituent en aucun cas un manque d'entretien, mais un mode de gestion différent, choisi et complètement assumé pour laisser la nature s'exprimer à certains endroits. D'ailleurs, dans ce lieu, cela se marie très bien avec la dimension culturelle du site.

En ce qui concerne les animations, le jardin a été très animé ces dernières années, sous l'impulsion notamment de la Cité du développement durable qui fédère les acteurs avec le soutien de la Ville. Il y a des animations et des festivals organisés très régulièrement, à l'instar de La Nuit des Forêts qui aura lieu très bientôt, les 14 et 15 juin. On peut aussi mentionner une compagnie artistique qui est aujourd'hui en résidence dans l'un des pavillons ou de l'association d'agriculture urbaine, ville fertile également.

En ce qui concerne les bâtiments, les deux pavillons qui ont été rénovés ces dernières années, Indochine et Tunisie, se portent très bien. On a Alter marché qui a pris place au pavillon de la Tunisie il y a quelques semaines au sein de la Belle Gabrielle, qui fournit une offre très qualitative d'alimentation durable. De son côté, le pavillon d'Indochine accueille régulièrement des événements.

D'ailleurs, au sujet des toilettes publiques, c'est dans ces pavillons Indochine et Tunisie que des toilettes publiques sont accessibles à tous et toutes sur les horaires d'ouverture de ces pavillons. S'agissant des autres pavillons, la rénovation se poursuit. Elle se fait avec un travail de mémoire complexe. La prochaine étape sera celle de la restauration des lieux de mémoire de l'Esplanade d'Udine. C'est le projet lauréat du budget participatif que vous évoquiez. Ce sont des travaux vraiment d'envergure avec des investissements importants pour la somme de 900 000 euros. Ces travaux importants devraient commencer très bientôt, à l'automne 2025, sous l'égide du département des édifices culturels, de la sous-direction du patrimoine et de l'histoire à la DAC.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Havet. Est-ce que Madame Montandon, vous voulez rebondir ? Effectivement, je vous invite à aller manger à la Belle Gabrielle parce que c'est toujours aussi bon, dans un cadre quand même incroyable. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 Mai 2025– 19H

« Merci, Madame la Maire. Déjà en décembre, vous m'aviez dit, Madame Havet, qu'il y aurait très rapidement au mois de janvier une mise en œuvre avec un séquençage. La réponse finale, c'est que les travaux en effet colossaux, à peu près à hauteur de 900 000 euros, commenceront très bientôt. En décembre, c'était « très bientôt » et aujourd'hui, c'est « très bientôt. » Or, je ne vois pas de séquençage précis qui réponde à ma question orale. Peut-être que vous aurez l'occasion de me le faire par écrit. Mais il est vrai que ma question était quand même précise et j'ai beaucoup d'approximations.

Que ce soit sur le vœu précédent ou sur cette question orale, je ne remets pas en cause le travail des agents. D'ailleurs, je l'ai bien spécifié dans mon vœu, dans mes considérants. Je remets en cause vos choix politiques. Et vous, au lieu de bien vouloir vous remettre en cause ou parfois de faire une introspection, vous jetez la responsabilité sur les agents. N'inversez pas les rôles.

Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Merci à tout le monde, d'ailleurs. Merci, chers collègues. Nous avons terminé avec notre ordre du jour et notre séance. Je vous remercie de votre présence et pour le bon déroulement de nos échanges, pour faire vivre ici notre assemblée et la démocratie de proximité.

Notre prochain Conseil est prévu le mardi 17 juin à 19 h dans ce nouveau chai. Je pense que l'on peut applaudir l'administration et mon cabinet qui, vraiment, se sont mis en quatre pour que nous puissions être dans le chai de Bercy. Merci à vous, messieurs et dames.

Je ne sais pas si cela vous a plu, je ne sais pas si vous avez bien entendu. Pour ma part, l'acoustique était un peu complexe, mais il est vrai que le cadre est vraiment fort sympathique.

Je ne sais pas si vous avez vu, mais on avait aussi pour une fois beaucoup plus de public puisque des gens déambulaient et regardaient par la fenêtre, ce qui était fort sympathique.

Bonne soirée, au plaisir de vous retrouver très bientôt. »

La séance est levée à 22 h 37.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 ^e arrondissement de Paris.	M. Nicolas Rouveau Adjoint à la Maire, Secrétaire de séance.